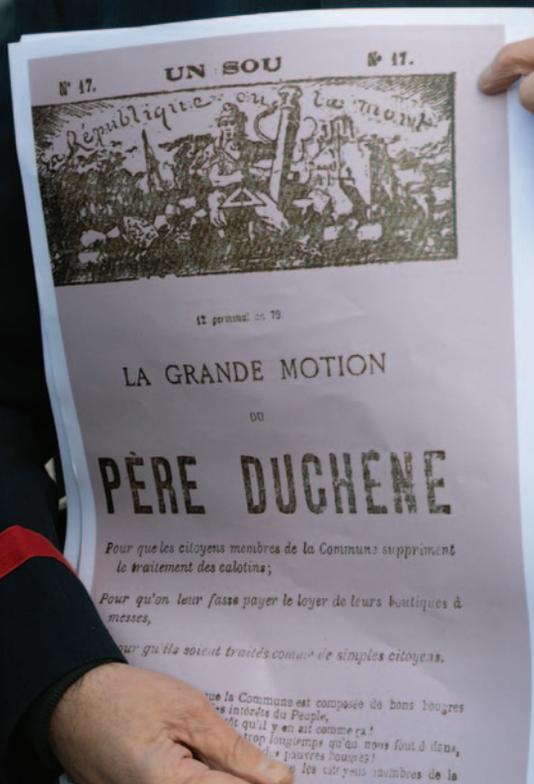


La Commune

ASSOCIATION DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · 2024 TRIMESTRE 3



NUMÉRO

99

La Commune, une boussole pour l'émancipation humaine

Il y a 153 ans, fin mai 1871, les quartiers de Paris, ceux qui avaient proclamé la République démocratique, laïque, universelle et sociale, connaissaient la fureur d'un monstre froid, de l'État versaillais lâchant ses hordes de soldats.

Ainsi se mit en marche le mouvement de révision de l'histoire. En enterrant les corps des malheureux, les falsificateurs voulaient enfouir au plus profond l'idée de la Commune. Mais comme Louise Michel nous le rappela : « *On ne peut pas tuer l'idée à coups de canon !* »

Nous ne pouvons aujourd'hui rendre hommage sans évoquer notre présent tant la Commune constitue encore une boussole pour tendre vers un horizon d'émancipation humaine.

Alors que ces dernières années ont été marquées par des mouvements sociaux de masse, nous voyons que l'esprit de lutte ne disparaît pas, il est bien là et se renforce ! La Commune nous enseigne ainsi qu'une simple défense de nos acquis ne suffit pas. Il nous faut penser et revendiquer offensivement alors que les forces réactionnaires progressent partout en Europe, que les régimes se durcissent et que l'appareil étatique abat sa puissance sur des tranches de la population.

Camarades, parce que l'idéal de la Commune est cet attachement à la souveraineté populaire s'inscrivant dans une perspective internationale, comment ne pas vouloir la liberté sociale sans la vouloir pour tout être humain, pour tout peuple ?

Nous qui savons l'histoire de la Semaine sanglante et qui avons conscience de l'engrenage des pires massacres du passé, nous ne pouvons nous taire :

Cessez-le-feu permanent partout où les guerres et conflits coloniaux et impérialistes subsistent.

Droit à l'autodétermination pour tous les peuples qui en sont aujourd'hui privés.

Considérations pour les populations civiles subissant aux quatre coins du monde les guerres, l'enfermement dans des camps, la misère et la famine.

Considérations pour ces populations qui, tels les communardes et communards, face aux régimes inhumains d'hier et d'aujourd'hui sont elles aussi contraintes d'emprunter ces routes terrestres et maritimes de l'exil.

C'est là l'horizon de l'émancipation humaine, et lorsqu'on s'en dit partie prenante on ne fait aucun tri, aucune concession, aucun deux poids deux mesures.

La déclaration de la Commune de Paris se terminait par ces mots : « *Nous avons le devoir de lutter et de vaincre.* »*

À bas les racismes, la haine et la xénophobie !
À bas l'autoritarisme et toutes les discriminations !
À bas l'exploitation au travail !
Vive la liberté sociale !
Vive la Commune !

ROBIN GACHIGNARD

* Déclaration au peuple français, 18 avril 1871

EN COUVERTURE

Journée pour la liberté de la presse, place de la République.



Samedi 28 septembre à partir de 14 heures La Commune, symbole de la révolution sociale et des luttes des opprimés partout dans le monde

Fête de la Commune

Fête de la Commune

Le 18 mars 1871, le peuple de Paris, provoqué par Thiers, s'empara du pouvoir. C'est ainsi que fut constitué dans Paris le premier gouvernement ouvrier dont la brève durée, n'en laissa pas moins après lui un sillage de lumière, annonciateur d'un monde meilleur.

Notre volonté est persévérante, nous voulons ensemble construire l'avenir.

Aujourd'hui, nous vivons l'un de ces moments d'histoire lourds de dangers, dans un monde dominé par la guerre et la dictature de l'argent. Les inégalités se creusent entre quelques nantis et des millions de citoyens qui sont frappés par le chômage, les emplois précaires et sous-rémunérés. Des hommes et des femmes se retrouvent sans ressources, sans logement, sans papiers et les jeunes désespèrent de l'avenir. Cette situation favorise toutes les dérives et malheureusement, ici même en France, certains élus n'hésitent pas à conclure des alliances avec l'extrême droite raciste et xénophobe. Dans ces conditions, la fête de la Commune le 28 septembre sera une riposte des forces démocratiques et progressistes qui puisent dans la Commune leurs idéaux de liberté, de justice et de tolérance. **JOEL RAGONNEAU**

PROGRAMME

- 14h Riton la Manivelle
- 15h Justine Jérémie
- 16h Théâtre : Le rendez-vous du 18 mars
- 16h45 Luxe communal duo
- 17h45 Intervention de l'association
- 18h Chorale « L'UT en chœur »

Sur la fête, vous trouverez un stand adhésion, un stand littérature, des tee-shirts, des objets de mémoire de la Commune, une buvette où nous aurons le plaisir de nous retrouver devant un communard, un rafraîchissement ou un gâteau confectionné par nos adhérents.

Contribuez à la réussite de la fête : En achetant et diffusant les bons de soutien dont le prix modique (1 euro) permet de populariser largement la fête (ils sont présentés en carnet de cinq et peuvent être commandés au siège de l'association). En participant à la préparation du matériel, au montage et au démontage, à la tenue des stands (faire connaître vos disponibilités de préférence). En confectionnant gâteaux et friandises (pour le stand « viennoiseries ») et en apportant des lots pour la tombola.

RENDEZ-VOUS Place de la Commune, Paris 13^e • métro Place d'Italie ou Corvisart

LES JOURNAUX DES COMMUNARDS AU BAGNE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Seuls les déportés simples de l'Île des Pins eurent suffisamment de liberté pour pouvoir envisager de créer des journaux au bagne. Il n'en allait évidemment pas de même à la presqu'île Ducos, malgré la présence d'Henri Rochefort et Louise Michel. Et surtout pas à l'Île Nou, « l'enfer du bagne ».

À partir de 1876, le déporté Auguste Hocquard, imprimeur lithographe de profession, fonde à l'île des Pins une imprimerie.

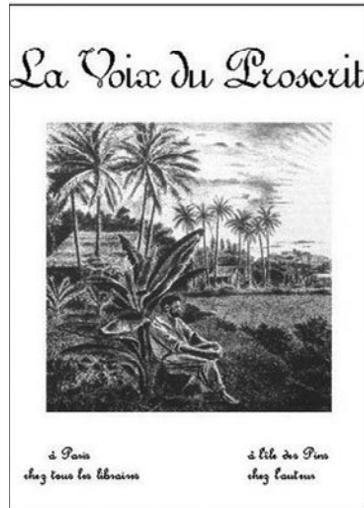
L'année suivante, Charles Eugène Mourot, qui fut à Paris secrétaire de Rochefort et rédacteur du journal *Le Mot d'ordre*, entreprend la rédaction du premier journal de la déportation, *Le Raseur calédonien*, avec l'aide de Victor Cosse. Il s'agit d'un journal satirique, illustré par Paul Geofroy, qui s'en prend surtout au personnel de surveillance.

On ne manquait pas d'humour dans *Le Raseur calédonien* :

« *La nuit porte conseil et la femme neuf mois. Il faut moins de force qu'on croit pour être facteur, l'adresse suffit.* »

La sortie de ces journaux se fait d'abord en cachette (jusqu'à 300 exemplaires cependant en 1877), puis avec accord de l'administration. Mais en avril, le onzième numéro du *Raseur* est « suspendu » pour s'en être pris au gouverneur, caricaturé en champignon.

Ce qui n'empêche pas la parution des *Veillées calédoniennes*, le mois de juin suivant. La même



équipe en est responsable, à laquelle se joignent un deuxième imprimeur Lanson et un autre rédacteur Théophile Bergès. Cinq numéros sortent, puis le journal est interdit, la presse saisie et Mourot arrêté, pour y avoir publié un pamphlet : *La voix du proscrit*. L'administration pénitentiaire accepte qu'il devienne commerçant à Nouméa, afin de se débarrasser de lui.

Le troisième journal à paraître est *l'Album de l'île des Pins*. Textes de Léonce Rousset, illustrations d'Edouard Massard – graveur de profession - imprimé toujours par Hocquard. L'intention de Rousset était de décrire l'île des

Pins, sa géographie, ses habitants kanak. Ce journal est un demi-échec. Un deuxième *Album de l'île des Pins* connaîtra plus de succès¹ avec des illustrations de Geofroy et surtout Joseph Loth, remarquable dessinateur.

Parallèlement sort *Le Parisien hebdomadaire* sous la direction de Louis Barron ; quatre numéros du 7 septembre au 26 septembre 1878 tentent de faire concurrence à l'*Album de l'île des Pins*. Mais celui-ci est plus séduisant. Pour son cinquième numéro, le nouveau journal change de nom et de format, il devient *Le Parisien illustré*. Son intérêt réside surtout dans la qualité des dessins de Joseph Loth. Il sera publié du 5 octobre au 28 novembre 1878. Toutefois, l'imprimerie appartenant maintenant à Bergès, qui dirige l'*Album de l'île des Pins*, son journal rival cesse de sortir.

Louis Barron explique ce qu'ont représenté ces journaux pour les déportés : « *Les déportés de l'île des Pins eurent leur littérature publique et privée, imprimée et manuscrite, d'abord clan-*

destine, puis autorisée et censurée, composée de chansons plaintives et satiriques, de poèmes ambitieux, descriptifs, lyriques et dramatiques, de journaux plaisants, sérieux, caricaturesques, pittoresques, doctrinaires, politiques, anarchistes.... Ces journaux sont illustrés de dessins naïvement fidèles ; dessins et textes nous racontent à merveille les occupations, les désœuvrements, les privations, les tristesses, les rêveries, les espérances et les déceptions de la masse des déportés. »²

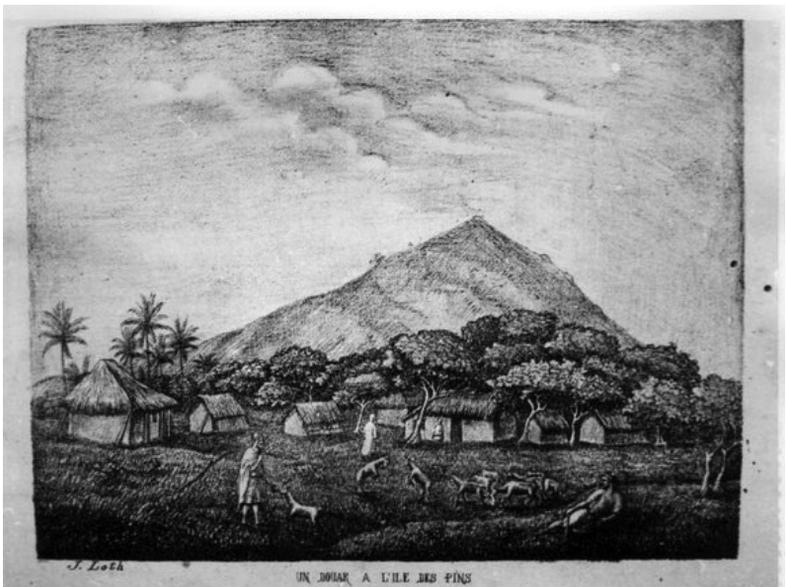
■ MARINETTE DELANNÉ

(1) Rédaction Léonce Rousset, Victor Cosse, Théophile Bergès, puis Bergès seul, qui devient bientôt le gérant et l'imprimeur.

(2) Le spécialiste des journaux de la déportation en Nouvelle-Calédonie est Georges Coquilhat, auteur d'une thèse soutenue en 1984, publiée sous son titre original : *La Presse de Nouvelle-Calédonie au XIXe siècle*, en novembre 2022.

Extrait de son livre *Au baigne de Nouvelle-Calédonie, sur les traces de Louise Michel... et de tous les autres communards déportés*, Éditions du Petit Pavé, 2021

Dessin de
Joseph Loth





LE RETOUR CLANDESTIN DE FÉDÉRÉS EN FRANCE

Combien sont-ils, les exilés de la Commune, à rejoindre clandestinement la France avant les lois d'amnistie de 1879 et 1880 ? Ils semblent avoir été peu nombreux, étant donné les risques encourus. Une recherche dans les archives a révélé justement le cas de deux combattants fédérés issus de la même famille, le père et le fils Fourny. Bravant l'interdit, ils ont rejoint Paris séparément, à quelques années d'intervalle.

Lorsque se déclenche l'insurrection parisienne en mars 1871, Eugène Fourny et son fils, Eugène Frédéric sont des militaires aguerris. Fervents patriotes, ils se sont engagés lors de la guerre franco-allemande et le Siège de Paris de 1870-1871.

Une famille révolutionnaire

Le père ébéniste a intégré la Garde nationale parisienne, dans la 2^e compagnie de marche du 115^e bataillon, que commande le Dr Goupil, futur élu de la Commune du VI^e arrondissement. Né à Paris en 1825, E. Fourny a combattu en juin 1848. Mais, ayant visiblement échappé à la répression, il a fondé une famille après son mariage en 1850. Avec sa femme, qui exerce le métier de coloriste, et ses enfants, il a d'abord vécu dans le quartier populaire de Plaisance (XIV^e). En tant qu'ébéniste parisien, il appartient donc à l'élite urbaine des métiers, située à l'avant-garde du mouvement revendicatif¹. Le fils mécanicien, né en 1851, s'est enrôlé, lui, comme volontaire au moment de la déclaration de guerre en juillet 1870. Soldat au 29^e de ligne, il sert

au 108^e régiment d'infanterie sous les ordres du général bonapartiste Vinoy, futur massacreur de la Commune. Absente à la bataille de Sedan, son unité, le 13^e corps, qui parvient à rallier Paris début septembre est la dernière de l'armée française restée intacte. Lors de la proclamation de la Commune de Paris, le fils a rejoint son père dans le 115^e bataillon fédéré, formé dans le VI^e arr où la famille réside désormais, quartier de l'Odéon. Ce déménagement vers le centre de la capitale est le signe à l'évidence d'une meilleure situation sociale.

Gardes nationaux dans la 6^e légion, père et fils ont probablement participé à l'insurrection du 18 mars. Peut-être même sont-ils présents lors de la prise de la mairie du VI^e le 21 mars par Tony Moilin et Charles Lullier avec deux bataillons. Car, bien que restés sous la Commune de simples fédérés, ils demeurent des révolutionnaires convaincus. Eugène Frédéric qui avait intégré le 109^e bataillon de marche à son retour à Paris en septembre, a pris part au soulèvement du 22 janvier devant l'Hôtel de Ville. L'émeute durement réprimée refusait la capitulation de Paris voulue par le gouvernement de la Défense



Le fort d'Issy (1871)

nationale. Le fils Fourny est alors emprisonné, comme 72 meneurs dont Delescluze, au donjon de Vincennes puis à la prison de la Santé, avant d'être relâché². Quant au père, son engagement est attesté dans son dossier conservé aux Archives militaires de Vincennes. Son signalement révèle que l'homme était « *tatoué au bras gauche d'un bonnet phrygien et deux branches de laurier* »³, référence explicite à la Révolution française. Au sein de leur bataillon fédéré envoyé en renfort, père et fils participent de fait à la défense héroïque du fort d'Issy, évacué une première fois et repris in extremis début mai par quelques compagnies sous les ordres des généraux La Cécilia et Cluseret. Pour Lissagaray, « *ce n'était plus un fort, à peine une position forte, un fouillis de terre et de moellons fouetté par les obus* »⁴. Dernier verrou avant les fortifications de Paris, les bastions du sud étaient en effet constamment pilonnés par les canons versaillais du Mont-Valérien et de Montretout. C'est au cours de

combats acharnés que le père est blessé grièvement à la jambe. Transporté à l'hôpital Cochin, il est absent, contrairement à son fils, lors de l'évacuation du fort et la retraite des fédérés le 9 mai. Arrêté à l'ambulance du Luxembourg à la fin du mois, il est envoyé, malgré son état, sur un ponton en rade de Brest, le Duguay-Trouin. De cette époque, sont conservées dans les archives, fait rare, deux lettres, une de sa femme et l'autre écrite à sa tante depuis l'hôpital⁵. Il est au final expulsé comme des centaines de communards, après la décision du gouvernement en janvier 1872 de les condamner au bannissement. La mesure entraînait, outre l'expulsion du territoire et la dégradation civique, l'interdiction d'y séjourner avant l'expiation de la peine, au risque d'être puni de la détention.

Le fils et le père de retour en France

Réfugié sur l'île de Jersey, E. Fourny y retrouve son fils qui apparemment y séjourne. Tous les deux

sont proches d'Eugène Chatelain, un journaliste qui s'est fait poète de l'exil. Un rapport de police note d'ailleurs qu'un Fourny, a priori le fils, a été fiancé à sa fille qui tenait un magasin de mode à Saint-Héliér⁶. Toutefois, il paraît évident que l'attachement familial est à l'origine de leur retour en France dans l'illégalité. Ainsi, le fils rentre, malgré le danger, clandestinement à Paris à la mort de sa mère, pour un séjour ponctuel.

Rapidement arrêté le 23 juin 1872, il est condamné en août à la déportation simple en Nouvelle-Calédonie. Après une longue traversée à bord de l'Orne, il arrive le 4 mai 1873 à Nouméa avant d'être dirigé vers l'île des Pins⁷. Quant au

père, son exil à Jersey est peu documenté faute de sources. Il est cependant un des fondateurs de la Société des républicains socialistes initiée en juin 1872 par E. Alavoine⁸. L'échec de cette société de secours mutuel l'encourage à partir. Longtemps espéré par tous les exilés, le retour au pays est sans doute envisagé lors de son départ vers la Belgique avec Edmond Maret, ancien capitaine fédéré et représentant de commerce dans la vie civile. Selon un rapport de police, Fourny « *qui venait de faire un petit héritage et dont le fils est à la Nouvelle-Calédonie [...] a suivi Maret par amitié* »⁹. Il est vrai que le contexte politique en France semble favorable, avec l'espoir d'une amnistie prochaine. Alors

Pontons de Brest, *Le Monde illustré*, 15 juillet 1871



1871. — Les pontons de la rade, servant de prison aux insurgés. — (Par M. Eug. Grand) — A, Port marchand — B, Bassin de la Flotte — C, Bassin de l'Écluse — D, Citadelle d'Ajou — E, La Casbah — F, Entrée du port militaire.
 G, Les pontons : La Ville de Lyon, le Brestois, le Breton, l'Alsacien, — H, Le Breton, le Breton, le Breton, — I, Les pontons : Le N°1, le N°2, le N°3, le N°4, le N°5, le N°6, le N°7, le N°8, le N°9, le N°10, le N°11, le N°12, le N°13, le N°14, le N°15, le N°16, le N°17, le N°18, le N°19, le N°20, le N°21, le N°22, le N°23, le N°24, le N°25, le N°26, le N°27, le N°28, le N°29, le N°30, le N°31, le N°32, le N°33, le N°34, le N°35, le N°36, le N°37, le N°38, le N°39, le N°40, le N°41, le N°42, le N°43, le N°44, le N°45, le N°46, le N°47, le N°48, le N°49, le N°50, le N°51, le N°52, le N°53, le N°54, le N°55, le N°56, le N°57, le N°58, le N°59, le N°60, le N°61, le N°62, le N°63, le N°64, le N°65, le N°66, le N°67, le N°68, le N°69, le N°70, le N°71, le N°72, le N°73, le N°74, le N°75, le N°76, le N°77, le N°78, le N°79, le N°80, le N°81, le N°82, le N°83, le N°84, le N°85, le N°86, le N°87, le N°88, le N°89, le N°90, le N°91, le N°92, le N°93, le N°94, le N°95, le N°96, le N°97, le N°98, le N°99, le N°100, le N°101, le N°102, le N°103, le N°104, le N°105, le N°106, le N°107, le N°108, le N°109, le N°110, le N°111, le N°112, le N°113, le N°114, le N°115, le N°116, le N°117, le N°118, le N°119, le N°120, le N°121, le N°122, le N°123, le N°124, le N°125, le N°126, le N°127, le N°128, le N°129, le N°130, le N°131, le N°132, le N°133, le N°134, le N°135, le N°136, le N°137, le N°138, le N°139, le N°140, le N°141, le N°142, le N°143, le N°144, le N°145, le N°146, le N°147, le N°148, le N°149, le N°150, le N°151, le N°152, le N°153, le N°154, le N°155, le N°156, le N°157, le N°158, le N°159, le N°160, le N°161, le N°162, le N°163, le N°164, le N°165, le N°166, le N°167, le N°168, le N°169, le N°170, le N°171, le N°172, le N°173, le N°174, le N°175, le N°176, le N°177, le N°178, le N°179, le N°180, le N°181, le N°182, le N°183, le N°184, le N°185, le N°186, le N°187, le N°188, le N°189, le N°190, le N°191, le N°192, le N°193, le N°194, le N°195, le N°196, le N°197, le N°198, le N°199, le N°200, le N°201, le N°202, le N°203, le N°204, le N°205, le N°206, le N°207, le N°208, le N°209, le N°210, le N°211, le N°212, le N°213, le N°214, le N°215, le N°216, le N°217, le N°218, le N°219, le N°220, le N°221, le N°222, le N°223, le N°224, le N°225, le N°226, le N°227, le N°228, le N°229, le N°230, le N°231, le N°232, le N°233, le N°234, le N°235, le N°236, le N°237, le N°238, le N°239, le N°240, le N°241, le N°242, le N°243, le N°244, le N°245, le N°246, le N°247, le N°248, le N°249, le N°250, le N°251, le N°252, le N°253, le N°254, le N°255, le N°256, le N°257, le N°258, le N°259, le N°260, le N°261, le N°262, le N°263, le N°264, le N°265, le N°266, le N°267, le N°268, le N°269, le N°270, le N°271, le N°272, le N°273, le N°274, le N°275, le N°276, le N°277, le N°278, le N°279, le N°280, le N°281, le N°282, le N°283, le N°284, le N°285, le N°286, le N°287, le N°288, le N°289, le N°290, le N°291, le N°292, le N°293, le N°294, le N°295, le N°296, le N°297, le N°298, le N°299, le N°300, le N°301, le N°302, le N°303, le N°304, le N°305, le N°306, le N°307, le N°308, le N°309, le N°310, le N°311, le N°312, le N°313, le N°314, le N°315, le N°316, le N°317, le N°318, le N°319, le N°320, le N°321, le N°322, le N°323, le N°324, le N°325, le N°326, le N°327, le N°328, le N°329, le N°330, le N°331, le N°332, le N°333, le N°334, le N°335, le N°336, le N°337, le N°338, le N°339, le N°340, le N°341, le N°342, le N°343, le N°344, le N°345, le N°346, le N°347, le N°348, le N°349, le N°350, le N°351, le N°352, le N°353, le N°354, le N°355, le N°356, le N°357, le N°358, le N°359, le N°360, le N°361, le N°362, le N°363, le N°364, le N°365, le N°366, le N°367, le N°368, le N°369, le N°370, le N°371, le N°372, le N°373, le N°374, le N°375, le N°376, le N°377, le N°378, le N°379, le N°380, le N°381, le N°382, le N°383, le N°384, le N°385, le N°386, le N°387, le N°388, le N°389, le N°390, le N°391, le N°392, le N°393, le N°394, le N°395, le N°396, le N°397, le N°398, le N°399, le N°400, le N°401, le N°402, le N°403, le N°404, le N°405, le N°406, le N°407, le N°408, le N°409, le N°410, le N°411, le N°412, le N°413, le N°414, le N°415, le N°416, le N°417, le N°418, le N°419, le N°420, le N°421, le N°422, le N°423, le N°424, le N°425, le N°426, le N°427, le N°428, le N°429, le N°430, le N°431, le N°432, le N°433, le N°434, le N°435, le N°436, le N°437, le N°438, le N°439, le N°440, le N°441, le N°442, le N°443, le N°444, le N°445, le N°446, le N°447, le N°448, le N°449, le N°450, le N°451, le N°452, le N°453, le N°454, le N°455, le N°456, le N°457, le N°458, le N°459, le N°460, le N°461, le N°462, le N°463, le N°464, le N°465, le N°466, le N°467, le N°468, le N°469, le N°470, le N°471, le N°472, le N°473, le N°474, le N°475, le N°476, le N°477, le N°478, le N°479, le N°480, le N°481, le N°482, le N°483, le N°484, le N°485, le N°486, le N°487, le N°488, le N°489, le N°490, le N°491, le N°492, le N°493, le N°494, le N°495, le N°496, le N°497, le N°498, le N°499, le N°500, le N°501, le N°502, le N°503, le N°504, le N°505, le N°506, le N°507, le N°508, le N°509, le N°510, le N°511, le N°512, le N°513, le N°514, le N°515, le N°516, le N°517, le N°518, le N°519, le N°520, le N°521, le N°522, le N°523, le N°524, le N°525, le N°526, le N°527, le N°528, le N°529, le N°530, le N°531, le N°532, le N°533, le N°534, le N°535, le N°536, le N°537, le N°538, le N°539, le N°540, le N°541, le N°542, le N°543, le N°544, le N°545, le N°546, le N°547, le N°548, le N°549, le N°550, le N°551, le N°552, le N°553, le N°554, le N°555, le N°556, le N°557, le N°558, le N°559, le N°560, le N°561, le N°562, le N°563, le N°564, le N°565, le N°566, le N°567, le N°568, le N°569, le N°570, le N°571, le N°572, le N°573, le N°574, le N°575, le N°576, le N°577, le N°578, le N°579, le N°580, le N°581, le N°582, le N°583, le N°584, le N°585, le N°586, le N°587, le N°588, le N°589, le N°590, le N°591, le N°592, le N°593, le N°594, le N°595, le N°596, le N°597, le N°598, le N°599, le N°600, le N°601, le N°602, le N°603, le N°604, le N°605, le N°606, le N°607, le N°608, le N°609, le N°610, le N°611, le N°612, le N°613, le N°614, le N°615, le N°616, le N°617, le N°618, le N°619, le N°620, le N°621, le N°622, le N°623, le N°624, le N°625, le N°626, le N°627, le N°628, le N°629, le N°630, le N°631, le N°632, le N°633, le N°634, le N°635, le N°636, le N°637, le N°638, le N°639, le N°640, le N°641, le N°642, le N°643, le N°644, le N°645, le N°646, le N°647, le N°648, le N°649, le N°650, le N°651, le N°652, le N°653, le N°654, le N°655, le N°656, le N°657, le N°658, le N°659, le N°660, le N°661, le N°662, le N°663, le N°664, le N°665, le N°666, le N°667, le N°668, le N°669, le N°670, le N°671, le N°672, le N°673, le N°674, le N°675, le N°676, le N°677, le N°678, le N°679, le N°680, le N°681, le N°682, le N°683, le N°684, le N°685, le N°686, le N°687, le N°688, le N°689, le N°690, le N°691, le N°692, le N°693, le N°694, le N°695, le N°696, le N°697, le N°698, le N°699, le N°700, le N°701, le N°702, le N°703, le N°704, le N°705, le N°706, le N°707, le N°708, le N°709, le N°710, le N°711, le N°712, le N°713, le N°714, le N°715, le N°716, le N°717, le N°718, le N°719, le N°720, le N°721, le N°722, le N°723, le N°724, le N°725, le N°726, le N°727, le N°728, le N°729, le N°730, le N°731, le N°732, le N°733, le N°734, le N°735, le N°736, le N°737, le N°738, le N°739, le N°740, le N°741, le N°742, le N°743, le N°744, le N°745, le N°746, le N°747, le N°748, le N°749, le N°750, le N°751, le N°752, le N°753, le N°754, le N°755, le N°756, le N°757, le N°758, le N°759, le N°760, le N°761, le N°762, le N°763, le N°764, le N°765, le N°766, le N°767, le N°768, le N°769, le N°770, le N°771, le N°772, le N°773, le N°774, le N°775, le N°776, le N°777, le N°778, le N°779, le N°780, le N°781, le N°782, le N°783, le N°784, le N°785, le N°786, le N°787, le N°788, le N°789, le N°790, le N°791, le N°792, le N°793, le N°794, le N°795, le N°796, le N°797, le N°798, le N°799, le N°800, le N°801, le N°802, le N°803, le N°804, le N°805, le N°806, le N°807, le N°808, le N°809, le N°810, le N°811, le N°812, le N°813, le N°814, le N°815, le N°816, le N°817, le N°818, le N°819, le N°820, le N°821, le N°822, le N°823, le N°824, le N°825, le N°826, le N°827, le N°828, le N°829, le N°830, le N°831, le N°832, le N°833, le N°834, le N°835, le N°836, le N°837, le N°838, le N°839, le N°840, le N°841, le N°842, le N°843, le N°844, le N°845, le N°846, le N°847, le N°848, le N°849, le N°850, le N°851, le N°852, le N°853, le N°854, le N°855, le N°856, le N°857, le N°858, le N°859, le N°860, le N°861, le N°862, le N°863, le N°864, le N°865, le N°866, le N°867, le N°868, le N°869, le N°870, le N°871, le N°872, le N°873, le N°874, le N°875, le N°876, le N°877, le N°878, le N°879, le N°880, le N°881, le N°882, le N°883, le N°884, le N°885, le N°886, le N°887, le N°888, le N°889, le N°890, le N°891, le N°892, le N°893, le N°894, le N°895, le N°896, le N°897, le N°898, le N°899, le N°900, le N°901, le N°902, le N°903, le N°904, le N°905, le N°906, le N°907, le N°908, le N°909, le N°910, le N°911, le N°912, le N°913, le N°914, le N°915, le N°916, le N°917, le N°918, le N°919, le N°920, le N°921, le N°922, le N°923, le N°924, le N°925, le N°926, le N°927, le N°928, le N°929, le N°930, le N°931, le N°932, le N°933, le N°934, le N°935, le N°936, le N°937, le N°938, le N°939, le N°940, le N°941, le N°942, le N°943, le N°944, le N°945, le N°946, le N°947, le N°948, le N°949, le N°950, le N°951, le N°952, le N°953, le N°954, le N°955, le N°956, le N°957, le N°958, le N°959, le N°960, le N°961, le N°962, le N°963, le N°964, le N°965, le N°966, le N°967, le N°968, le N°969, le N°970, le N°971, le N°972, le N°973, le N°974, le N°975, le N°976, le N°977, le N°978, le N°979, le N°980, le N°981, le N°982, le N°983, le N°984, le N°985, le N°986, le N°987, le N°988, le N°989, le N°990, le N°991, le N°992, le N°993, le N°994, le N°995, le N°996, le N°997, le N°998, le N°999, le N°1000, le N°1001, le N°1002, le N°1003, le N°1004, le N°1005, le N°1006, le N°1007, le N°1008, le N°1009, le N°1010, le N°1011, le N°1012, le N°1013, le N°1014, le N°1015, le N°1016, le N°1017, le N°1018, le N°1019, le N°1020, le N°1021, le N°1022, le N°1023, le N°1024, le N°1025, le N°1026, le N°1027, le N°1028, le N°1029, le N°1030, le N°1031, le N°1032, le N°1033, le N°1034, le N°1035, le N°1036, le N°1037, le N°1038, le N°1039, le N°1040, le N°1041, le N°1042, le N°1043, le N°1044, le N°1045, le N°1046, le N°1047, le N°1048, le N°1049, le N°1050, le N°1051, le N°1052, le N°1053, le N°1054, le N°1055, le N°1056, le N°1057, le N°1058, le N°1059, le N°1060, le N°1061, le N°1062, le N°1063, le N°1064, le N°1065, le N°1066, le N°1067, le N°1068, le N°1069, le N°1070, le N°1071, le N°1072, le N°1073, le N°1074, le N°1075, le N°1076, le N°1077, le N°1078, le N°1079, le N°1080, le N°1081, le N°1082, le N°1083, le N°1084, le N°1085, le N°1086, le N°1087, le N°1088, le N°1089, le N°1090, le N°1091, le N°1092, le N°1093, le N°1094, le N°1095, le N°1096, le N°1097, le N°1098, le N°1099, le N°1100, le N°1101, le N°1102, le N°1103, le N°1104, le N°1105, le N°1106, le N°1107, le N°1108, le N°1109, le N°1110, le N°1111, le N°1112, le N°1113, le N°1114, le N°1115, le N°1116, le N°1117, le N°1118, le N°1119, le N°1120, le N°1121, le N°1122, le N°1123, le N°1124, le N°1125, le N°1126, le N°1127, le N°1128, le N°1129, le N°1130, le N°1131, le N°1132, le N°1133, le N°1134, le N°1135, le N°1136, le N°1137, le N°1138, le N°1139, le N°1140, le N°1141, le N°1142, le N°1143, le N°1144, le N°1145, le N°1146, le N°1147, le N°1148, le N°1149, le N°1150, le N°1151, le N°1152, le N°1153, le N°1154, le N°1155, le N°1156, le N°1157, le N°1158, le N°1159, le N°1160, le N°1161, le N°1162, le N°1163, le N°1164, le N°1165, le N°1166, le N°1167, le N°1168, le N°1169, le N°1170, le N°1171, le N°1172, le N°1173, le N°1174, le N°1175, le N°1176, le N°1177, le N°1178, le N°1179, le N°1180, le N°1181, le N°1182, le N°1183, le N°1184, le N°1185, le N°1186, le N°1187, le N°1188, le N°1189, le N°1190, le N°1191, le N°1192, le N°1193, le N°1194, le N°1195, le N°1196, le N°1197, le N°1198, le N°1199, le N°1200, le N°1201, le N°1202, le N°1203, le N°1204, le N°1205, le N°1206, le N°1207, le N°1208, le N°1209, le N°1210, le N°1211, le N°1212, le N°1213, le N°1214, le N°1215, le N°1216, le N°1217, le N°1218, le N°1219, le N°1220, le N°1221, le N°1222, le N°1223, le N°1224, le N°1225, le N°1226, le N°1227, le N°1228, le N°1229, le N°1230, le N°1231, le N°1232, le N°1233, le N°1234, le N°1235, le N°1236, le N°1237, le N°1238, le N°1239, le N°1240, le N°1241, le N°1242, le N°1243, le N°1244, le N°1245, le N°1246, le N°1247, le N°1248, le N°1249, le N°1250, le N°1251, le N°1252, le N°1253, le N°1254, le N°1255, le N°1256, le N°1257, le N°1258, le N°1259, le N°1260, le N°1261, le N°1262, le N°1263, le N°1264, le N°1265, le N°1266, le N°1267, le N°1268, le N°1269, le N°1270, le N°1271, le N°1272, le N°1273, le N°1274, le N°1275, le N°1276, le N°1277, le N°1278, le N°1279, le N°1280, le N°1281, le N°1282, le N°1283, le N°1284, le N°1285, le N°1286, le N°1287, le N°1288, le N°1289, le N°1290, le N°1291, le N°1292, le N°1293, le N°1294, le N°1295, le N°1296, le N°1297, le N°1298, le N°1299, le N°1300, le N°1301, le N°1302, le N°1303, le N°1304, le N°1305, le N°1306, le N°1307, le N°1308, le N°1309, le N°1310, le N°1311, le N°1312, le N°1313, le N°1314, le N°1315, le N°1316, le N°1317, le N°1318, le N°1319, le N°1320, le N°1321, le N°1322, le N°1323, le N°1324, le N°1325, le N°1326, le N°1327, le N°1328, le N°1329, le N°1330, le N°1331, le N°1332, le N°1333, le N°1334, le N°1335, le N°1336, le N°1337, le N°1338, le N°1339, le N°1340, le N°1341, le N°1342, le N°1343, le N°1344, le N°1345, le N°1346, le N°1347, le N°1348, le N°1349, le N°1350, le N°1351, le N°1352, le N°1353, le N°1354, le N°1355, le N°1356, le N°1357, le N°1358, le N°1359, le N°1360, le N°1361, le N°1362, le N°1363, le N°1364, le N°1365, le N°1366, le N°1367, le N°1368, le N°1369, le N°1370, le N°1371, le N°1372, le N°1373, le N°1374, le N°1375, le N°1376, le N°1377, le N°1378, le N°1379, le N°1380, le N°1381, le N°1382, le N°1383, le N°1384, le N°1385, le N°1386, le N°1387, le N°1388, le N°1389, le N°1390, le N°1391, le N°1392, le N°1393, le N°1394, le N°1395, le N°1396, le N°1397, le N°1398, le N°1399, le N°1400, le N°1401, le N°1402, le N°1403, le N°1404, le N°1405, le N°1406, le N°1407, le N°1408, le N°1409, le N°1410, le N°1411, le N°1412, le N°1413, le N°1414, le N°1415, le N°1416, le N°1417, le N°1418, le N°1419, le N°1420, le N°1421, le N°1422, le N°1423, le N°1424, le N°1425, le N°1426, le N°1427, le N°1428, le N°1429, le N°1430, le N°1431, le N°1432, le N°1433, le N°1434, le N°1435, le N°1436, le N°1437, le N°1438, le N°1439, le N°1440, le N°1441, le N°1442, le N°1443, le N°1444, le N°1445, le N°1446, le N°1447, le N°1448, le N°1449, le N°1450, le N°1451, le N°1452, le N°1453, le N°1454, le N°1455, le N°1456, le N°1457, le N°1458, le N°1459, le N°1460, le N°1461, le N°1462, le N°1463, le N°1464, le N°1465, le N°1466, le N°1467, le N°1468, le N°1469, le N°1470, le N°1471, le N°1472, le N°1473, le N°1474, le N°1475, le N°1476, le N°1477, le N°1478, le N°1479, le N°1480, le N°1481, le N°1482, le N°1483, le N°1484, le N°1485, le N°1486, le N°1487, le N°1488, le N°1489, le N°1490, le N°1491, le N°1492, le N°1493, le N°1494, le N°1495, le N°1496, le N°1497, le N°1498, le N°1499, le N°1500, le N°1501, le N°1502, le N°1503, le N°1504, le N°1505, le N°1506, le N°1507, le N°1508, le N°1509, le N°1510, le N°1511, le N°1512, le N°1513, le N°1514, le N°1515, le N°1516, le N°1517, le N°1518, le N°1519, le N°1520, le N°1521, le N°1522, le N°1523, le N°1524, le N°1525, le N°1526, le N°1527, le N°1528, le N°1529, le N°1530, le N°1531, le N°1532, le N°1533, le N°1534, le N°1535, le N°1536, le N°1537, le N°1538, le N°1539, le N°1540, le N°1541, le N°1542, le N°1543, le N°1544, le N°1545, le N°1546, le N°1547, le N°1548, le N°1549, le N°1550, le N°1551, le N°1552, le N°1553, le N°1554, le N°1555, le N°1556, le N°1557, le N°1558, le N°1559, le N°1560, le N°1561, le N°1562, le N°1563, le N°1564, le N°1565, le N°1566, le N°1567, le N°1568, le N°1569, le N°1570, le N°1571, le N°1572, le N°1573, le N°1574, le N°1575, le N°1576, le N°1



que « règne l'Ordre moral le plus réactionnaire qui prépare une restauration »¹⁰, un premier débat parlementaire a lieu précisément en mai 1876 à la suite de la victoire républicaine aux élections législatives de février.

Est-ce la maladie de sa mère âgée de 80 ans, qui pousse E. Fourny à rentrer en France illégalement par la frontière belge, à l'automne 1876 ? Il loge d'abord à Saint-Germain-des-Prés, chez sa fille jeune mariée, avant d'habiter chez sa mère dans le XIV^e. Au cours de son procès à Saint-Cloud, il expliquera que son projet était de ne séjourner à Paris que trois jours mais « ayant trouvé de l'ouvrage, il y est resté ». Embauché chez un fabricant de chaise, il est arrêté en juin 1877, certainement à la suite de la dénonciation d'un voisin. Le rejet des communards est encore largement partagé dans l'opinion publique, toujours hantée par le « péril rouge ». La répression anti-communarde est d'ailleurs réactivée en 1876 par une série de procès largement médiatisée dans la presse conservatrice. L'affaire Louis Barron est à ce propos exemplaire. Secrétaire de la délégation à la Guerre sous la Commune, il est resté en France avant d'être condamné sur le tard à la déportation, après avoir été reconnu parmi les délégués du premier congrès ouvrier tenu à Paris, en octobre 1876¹¹.

Concernant E. Fourny, inculpé de « rupture de ban », il est sévèrement condamné à l'été 1877 à dix ans de prison, peine réduite d'une seule année en 1878. Son dossier de jugement précise en conclusion que « Fourny serait revenu à Paris pour y régler des affaires d'intérêt et que sa conduite depuis son retour n'a donné lieu à aucune remarque fâcheuse »¹². Libéré en mars 1879 après une remise de peine, à la suite du vote de la loi d'amnistie partielle des communards, E. Fourny revient habiter dans le quartier de Plaisance. Mais, il meurt à l'hospice des incurables d'Ivry en octobre 1880. Son décès précoce à 55 ans laisse à penser qu'il a pu mourir des suites de son incarcération.



Louis Barron

Toutefois, il a eu l'occasion de revoir son fils, amnistié après une remise de peine en janvier 1879. Eugène Frédéric Fourny, rentré en France par le Calvados, exerça à Paris, jusqu'à sa mort en 1911, le métier de coutelier¹³.

■ ÉRIC LEBOUTELLER

(1) G. Noiriel, *Les Ouvriers dans la société française*, Le Seuil, 1986 ; (2) *Le Moniteur universel*, le 17 févr. 1871 (en ligne) ; (3) Service historique de la Défense (SHD), 13^e Conseil de guerre, audience de févr. 1872 ; (4) Cité par J.-P. Theurier, « Le fort d'Issy-les-Moulineaux », *La Commune*, n° 62, 2015 ; (5) SHD (Vincennes), 13^e Conseil de guerre, audience de févr. 1872 ; (6) Archives de la Préfecture de police (APP), Ba/1009, rapport du 20 avril 1876 ; (7) Archives Nationales, BB/24/841, dossier de grâce ; (8) E. Leboutelier, « L'exil des communards à Jersey », *La Commune*, hors série, 2022 ; (9) APP, Ba/429, rapport de police du 20 avril 1876 ; (10) J. Rougerie, *Paris insurgé*, La Découverte, 1995, p. 122 ; (11) G. Soria, *Grande histoire de la Commune, 1971* (vol. 5), p. 307 ; (12) SHD (Vincennes), 13^e Conseil de guerre, audience d'août 1877 ; (13) « Eugène Frédéric Fourny », notice du Maitron (en ligne)

LOUIS NATHANIEL ROSSEL

PREMIÈRE PARTIE

1844-1871

Né en 1844 à Saint-Brieuc, Rossel est d'origine écossaise par sa mère, cévenole et protestante par son père, opposant à l'Empire. Polytechnicien, colonel du génie, il est au camp de Nevers le 18 mars 1871. Il démissionne le 19 mars et rejoint à Paris le camp des insurgés. Nous suivrons son parcours jusqu'au 28 novembre 1871, où il est fusillé au camp de Satory. Cet article évoque ce personnage controversé, qualifié d'ambitieux, autoritaire, patriote, sincère, « *anti-Rimbaud et égaré dans une révolte populaire* » par des combattants de 1871 ou des historiens de la Commune. L'article du prochain bulletin concernera le militaire avant la Commune puis son exercice du pouvoir.

Rossel vu par des acteurs de la Commune

Prosper-Olivier Lissagaray (1838-1901), est le premier historien de la Commune, journaliste et combattant, mais selon ses propos, « *il n'en devient ni membre, ni officier, ni fonctionnaire, ni employé* ». ¹ Concernant Rossel, le 18 mars, « *il fut ébloui, vit dans Paris l'avenir de la France, le sien aussi, jeta sa démission et accou-*



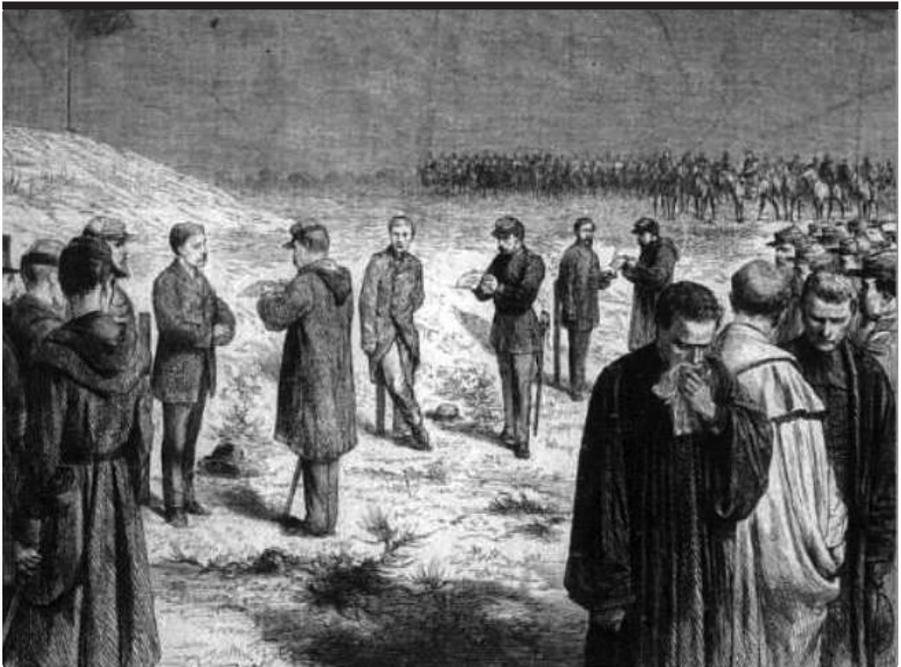
Rossel en prison

rut [...], nul ne comprit moins la Ville, la Garde nationale ». Après la chute du Fort d'Issy, il adresse le 9 mai sa démission à la Commune qui décide de l'arrêter pour trahison. Convoqué le lendemain à l'Hôtel de Ville, il s'en échappe. Pour Lissagaray, « le jeune ambitieux s'était esquivé malgré sa parole, de cette Révolution où il s'était étourdiment fourvoyé ». Après son arrestation, il note que « les journaux publiaient ses mémoires où il vilipendait la Commune et ses fédérés. On racontait jour par jour sa vie de prisonnier [...] ses entrevues déchirantes avec sa famille. »²

Maxime Vuillaume (1844-1925), autre historien, journaliste comme Lissagaray, fonde avec

Alphonse Humbert et Eugène Vermersch le journal *Le Père Duchêne*. Selon Lucien Descaves, préfacier de ses ouvrages, « il ne nourrissait aucun ressentiment envers personne » – il est en effet proche de Rossel et de Félix Pyat, ennemi juré de Rossel... ! « Il [Rossel] devint l'un des premiers amis du Père Duchêne ». Lorsqu'il succède à Gustave Cluseret début mai, « il ne réussit pas mieux que son prédécesseur. Il fut brisé comme lui, son autoritarisme de façade ne pouvait avoir de prise sur des pouvoirs flottants et mal définis » des diverses structures de la Commune. Charles Gérardin fait pour Vuillaume, en novembre 1913, le récit de sa fuite de l'Hôtel de Ville le 10 mai : « il attend à la questure sous la garde

Exécutions de Rossel, Bourgeois et Ferré à Satory, lecture des sentences. Illustration The Graphic, 1871



*d'Avrial qui le laisse seul pour retourner en séance [...], je vais rejoindre Rossel [...]. C'est moi qui vous ai introduit dans ce guépier, c'est à moi de vous en sortir. Partons. Nous nous quittons au jardin Cluny ».*³

Léodile Champseix dite André Léo (1832-1900), écrivaine, journaliste, militante de l'émancipation des femmes et du peuple, est très active pendant la Commune par ses écrits et ses articles dans La Sociale. Rossel l'appelaient « *le citoyen André Léo* ». Dans sa biographie, Alain Dalotel évoque son soutien constant à Rossel et « *une certaine similitude d'appréciation des gens et des choses qui pourrait les rapprocher* ».⁴

Benoît Malon (1841-1893), est élu à l'Assemblée nationale le 8 février 1871 dont il démissionnera. Son quartier est le XVII^e arrondissement, celui des Batignolles, dont il est élu le 26 mars 1871 à la Commune. Dans un ouvrage publié dès 1871, il note que lorsque le délégué à la Guerre Cluseret voulut « *réorganiser les bataillons fédérés, il fut puissamment aidé dans cette œuvre difficile par son chef d'état-major Rossel, qui avait mis au service du peuple de Paris son intelligence de premier ordre, ses capacités militaires incontestées et sa volonté de fer* ». Évoquant sa lettre de démission du 9 mai à la Commune, Malon y voit « *plutôt un exposé de ses griefs contre ceux qui l'entouraient et contre la Commune elle-même, écrit avec passion et sincérité par un homme indigné et désespéré [...]. Il n'avait fait après tout que dévoiler d'une façon violente, aigre peut-être, la situation intérieure, [...] rendue absurde, selon son expression, par les conflits de pouvoir* ».⁵

Paul Martine (1845 -1913), normalien, agrégé d'histoire, fait partie de l'équipe des Batignolles. Dans son ouvrage de souvenirs de 1871, il indique avoir rencontré Rossel avant mars 1871 venu lui rendre visite. « *Je suis le colonel Rossel. Je commande le camp de Nevers et c'est à moi que votre ami Thomas a communiqué votre lettre* ».

DES DÉMISSIONS COUPS D'ÉCLAT

*« Camp de Nevers, le 19 mars 1871
Mon Général,*

J'ai l'honneur de vous informer que je me rends à Paris pour me mettre à la disposition des forces gouvernementales qui peuvent y être constituées [...] il y a deux partis en lutte dans le pays, je me range sans hésitation du côté de celui qui n'a pas signé la paix et qui ne compte pas dans ses rangs de généraux coupables de capitulation [...] » (7)

« Paris, le 9 mai 1871

Citoyens membres de la Commune,

Chargés par vous, à titre provisoire, de la délégation de la Guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit, [...]

J'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer.

Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse ; je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

*Je me retire et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas. »*⁵

C'est lui qui introduit Rossel, le 20 mars, auprès de l'équipe des Batignolles. Il évoque Bonaparte, il en avait « *sous une apparence chétive, la volonté de fer, la décision, le froid héroïsme. Mon Rossel, si terrible sur le champ de bataille [...] si raide et si cassant au point de vue militaire [...], était, dans sa famille, réservé, humble et modeste. Visiblement il avait un culte pour les siens* ». ⁶

Travaux contemporains

Dans son *Dictionnaire de la Commune*, Bernard Noël (1930-2021), poète et écrivain inclassable, évoque « *une légende de Rossel qui en fait une sorte de Rimbaud [...] C'est absurde. Rossel est l'anti-Rimbaud : il ne se révolte que parce que l'ordre s'écroule et que le monde change. C'est une réaction et qui le porte seulement par hasard dans le camp de la Révolution, qu'il abandonne d'ailleurs faute d'y trouver un nouvel ordre, rigide à l'égal de l'ancien* ». ¹

Jacques Rougerie (1932-2022), historien de la Commune, est plutôt réservé concernant Rossel, « *brillant colonel de l'armée de la Loire, vint s'égarer dans une révolte populaire qu'il ne comprit guère* ». Réservé, mais aussi nuancé, car il y a, selon lui, « *un cas* » Rossel : « *Étrange aventure que celle de ce brillant polytechnicien, protestant rigoriste, républicain, patriote ardent qui vint rejoindre les rangs des insurgés* ». Il est aussi interrogatif car : « *Il tenta de servir de son mieux la cause républicaine et patriote, sinon la cause socialiste, en cherchant [...] à mettre un peu d'ordre dans le désordre populaire. Si l'on a pour lui tant de sévérité, n'est-ce pas parce qu'il a porté, dans les Mémoires qu'il écrivit à la veille de son exécution, sur la Commune et sur lui-même, un jugement sévère, mais peut-être admirable de lucidité* ». ⁷



Rossel photographié au camp de Nevers en 1870. Il porte sa tunique de colonel du génie.

(1) Bernard Noël, *Dictionnaire de la Commune*, Mémoire du livre, 2000 ; (2) Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, 1896, rééd. Editions du Détour, 2018 ; (3) Maxime Guillaume, *La Semaine sanglante, Journal d'un communard (mai 1871)*, La Palatine, 1964 ; *Mes Cahiers rouges [Souvenirs de La Commune]*, La Découverte, 2011 ; (4) Alain Dalotel, André Léo (1824-1900) *La Junon de la Commune*, APC Edition, 2004 ; (5) Benoît Malon, *La Troisième défaite du prolétariat français 1871*, Ressouvenances, 2009 ; (6) Paul Martine, 1871 *La Commune de Paris. Souvenirs d'un insurgé*, Editions Lavoile, 1971, 2012 ; (7) Jacques Rougerie, *Paris Insurgé. La Commune de 1871*, Gallimard, 2007 ; *Procès des communards*, Julliard, Collection Archives, 1964 / rééd. des deux ouvrages, Gallimard, 2018

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Nous étions, une fois de plus, nombreux à nous retrouver lors de cette AG du 16 mars 2024. Soixante-six personnes présentes, sans compter les quelques personnes présentes grâce à la visioconférence. Cette assemblée a d'abord suivi son parcours habituel : présentation de la journée par la présidente de séance Marie-Claude Willard, puis rapidement la parole est laissée à notre coprésident Joël Ragonneau qui présente le rapport d'activités 2023 que nous connaissons déjà les uns et les autres grâce à notre beau bulletin, que l'on doit depuis quelques mois au sérieux travail de Valérie Martineau et Sabine Monnier.

Un point important de cette journée fut la confirmation du départ de Françoise Bazire, qui cesse ses fonctions de secrétaire générale pour laisser la place, après leur présentation et le vote de l'assemblée, à Catherine Burelli et Jean-Louis Guglielmi.

Les différentes commissions ont ensuite présenté leurs activités, leurs besoins et souhaits.

Puis ce fut le tour des comités de provinces par les voix de

Jean-Pierre Dharne pour le comité manchois, Michel Pinglaut pour le Berry.

Les membres de l'assemblée n'en avaient pas fini pour autant. Un autre sujet de taille les attendait : la présentation du règlement intérieur commentée par Gabriel-le. Sujet bien difficile mais expliqué avec brio. Cette démonstration se clôturant par la nécessité de se pencher sur nos statuts ; mais ceci est une autre histoire qu'il conviendra de développer ultérieurement.

Enfin comme d'habitude on termina par le rapport financier présenté allègrement par Sabine Monnier, et l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres de l'assemblée aussi, la séance fut levée vers 17h. Et comme toujours, un certain nombre d'entre eux se retrouvèrent autour d'un verre bien fraternel dans un petit café des environs.

✶ JEAN-LOUIS GUGLIELMI

UN NOUVEAU SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'assemblée générale du 16 mars 2024 a pris acte de la démission de Françoise Bazire du poste de Secrétaire générale ; de même elle a confirmé par un vote à mains levées la nomination à ce poste de Catherine Burelli et de Jean-Louis Guglielmi.

Après treize années d'un travail tous azimuts, Françoise part pour se consacrer à d'autres activités au sein de notre association. Elle nous laisse cependant un beau document très complet : un agenda, en quelque sorte, des activités du secrétariat général de l'association. Un groupe de travail avait ensuite clarifié les différentes tâches, qui incombaient à ce secrétariat, que Françoise avait accomplies seule pendant ces années. Sur son avis, il devenait évident que ce poste devait être occupé par deux personnes.

Catherine Burelli est adhérente depuis 2022, elle est membre du conseil d'administration et de la coordination et a participé activement au groupe de travail chargé de l'étude des différentes activités du secrétariat général.



J-L. Guglielmi est membre de l'association depuis 10 ans. Il a intégré tout de suite la commission Fêtes & événements puis la commission Littérature. Il participe également au conseil d'administration et à la coordination.

L'objectif premier de ce nouveau secrétariat général est bien sûr de participer au développement de notre association en lien avec les coprésidents et les responsables des commissions. Ceci en maintenant bien vivantes nos nombreuses activités et en contribuant à améliorer l'accueil et la communication avec tou·te·s nos adhérent·e·s et le public.

Quant à l'ensemble du travail propre au secrétariat général il sera effectué conjointement par Catherine et Jean-Louis. Il n'y aura pas de partage des tâches à proprement parler, mais plutôt un travail commun.

Nous y sommes, alors pour paraphraser, avec un peu d'humour, deux personnes : « notre route est droite mais la pente est forte » et « à l'impossible, nul n'est tenu ».

**✦ CATHERINE BURELLI
ET JEAN-LOUIS GUGLIELMI**



COMITÉ BERRY CLAP DE FIN AU COLLOQUE



Grosse satisfaction pour nous, que tous ces retours favorables après nos deux journées de colloque *Nouvelles approches historiques de la Commune de Paris-1871*, l'Issoldunoise et la Berruyère, de quoi nous encourager à renouveler l'expérience. Bien sûr les nouveautés, inouïes jusque-là, bien sûr les compétences, commentées spontanément par l'exclamation : « Brillant ! ». Mais ce qui a été le plus souligné, c'est qu'on fut particulièrement sensible à ce parfum d'amitié qui monte dans la salle, tranquille et fort comme une marée bleue...

Remercions André Laignel, ancien vice-président de la commission du centenaire de la Commune en 1971, maire d'Issoudun pour son allocution de départ, pour le prêt des salles nécessaires. Merci à Xavier Laurent, directeur des archives du Cher, à Yannick Bedin, maire-adjoint de Bourges à la culture, à Sophie Chertier, vice-présidente du Conseil départemental du Cher pour les introductions. Gratitude à Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon (36), membre du comité Berry pour son aide financière et matérielle. La mémoire vidéo est essentielle grâce à Florian Favière. Nous avons pu donner la parole à Marie-Christine Van der Sman, historienne, et à Guillaume Hofstee, anthropologue, deux chaleureux néerlandais en résidence en Berry.

Notons une présence constante du public au-delà des 60 personnes avec un total de 80 à la journée.

Les actes du colloque seront publiés sur un site, textes, illustrations et vidéos. Et plus encore sur notre blog Vaillantitude !

**✦ JEAN ANNEQUIN, MICHEL PINLAUT,
JEAN-MARIE FAVIÈRE, CHRISTIANE CARLUT**



L'INDESTRUCTIBLE ESPÉRANCE : LA COMMUNE, HONORÉE AU MUR DES FEDERES

Comme en 2023, plurielle, enjouée, multicolore, musicale et parfois cacophonique, la montée au Mur 2024 du samedi 25 mai fut à la hauteur de toutes les espérances et en harmonie avec les mouvements sociaux et l'actualité tellement tragique de ces derniers mois.

Rendez-vous était donné à 11h place des Fêtes, au cœur de ce quartier de Belleville, qui avait si ardemment participé à la Commune. Le stand des Amies et Amis de la Commune était bientôt rejoint par ceux de partis de gauche, de syndicats, d'éditeurs et de diverses associations.

La fin de matinée fut festive avec la participation de différents artistes (dont l'UT en chœur, que nous retrouverons fin septembre pour la fête de la Commune).

À 14h30, derrière la banderole des Amies et Amis de la Commune, près de mille personnes étaient prêtes à s'élancer. Après avoir descendu la rue des Pyrénées, le cortège entra dans le cimetière par la porte des Rondeaux, où nous attendaient un autre stand de l'association et les Brigades Louise Michel.

Devant le mur, la foule écouta avec attention et applaudit longuement les deux discours. Celui de notre ami Robin, qui rappelait que la Commune est une boussole pour tendre vers un horizon d'éman-

cipation humaine, que l'esprit de lutte ne disparaît pas, qu'il est bien là et se renforce. Il termina par ces mots très forts : « *Hommage à celles et ceux qui se battirent pour nos droits, hommage à celles et ceux qui luttent et lutteront, hommage à celles et ceux qui défendent les libertés publiques les plus essentielles !* ».

Puis, ce fut le tour de Caroline Viau et de Michel Sidoroff, qui nous lurent le texte rédigé en commun avec les co-signataires, insistant sur plusieurs points, notamment les mesures démocratiques et sociales de la Commune, si distantes de la politique séparatiste, xénophobe, de nos gouvernants. Pour conclure : « *La République de 1871 est un travailleur qui a surtout besoin de liberté pour féconder la paix. Paix et travail ! Voilà votre avenir ! Tous unis vers la Commune Universelle !* »

En signe d'approbation, alors que se déroulait le dépôt des gerbes, la foule chantait, en chœur et avec enthousiasme, le *Temps des Cerises*, hymne de la Commune, et l'*Internationale*.

Enfin, alors que certains se dispersaient déjà, s'éleva spontanément une puissante *Semaine sanglante*.

✦ **JOËL RAGONNEAU, COPRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION DES AMIES ET AMIS
DE LA COMMUNE DE PARIS**

COMMÉMORATION AU CIMETIÈRE DU MONTPARNASSE 26 MAI 2024

La météo fut avec nous en cette matinée du 26 mai 2024 pour entretenir la mémoire des communards assassinés pendant la Semaine sanglante de mai 1871. Nous nous sommes retrouvés à l'entrée du petit cimetière pour rejoindre l'obélisque sous laquelle reposent entre 1 600 et 2 000 cadavres dans une fosse de 10 mètres de profondeur.

Le monument, qui existe depuis 1910, a reçu un récent toilettage. Il fut rapidement entouré d'œillets, drapeaux rouges et d'une gerbe de fleurs. Jean-Pierre Theurier y fit un discours rappelant des éléments d'histoire du lieu, sans oublier de les relier à l'actualité de notre association ainsi qu'aux luttes internationales. (texte complet sur notre site). Nous nous sommes quittés en chantant *l'Internationale* et certains sont allés rendre hommage à Maxime Vuillaume dont la tombe est toute proche.

J-P THEURIER



LE LONDRES COMMUNARD

Le mercredi 24 avril, nous étions un petit groupe d'une dizaine d'amies et amis de la Commune de Paris sur les traces des réfugiés communards à Londres.

10h30 : le groupe conduit par Jean-Pierre Theurier, arrive à la gare de St Pancras, terminus de l'Eurostar.

Nous retrouvons notre guide, l'historienne Laura Forster, au Blue Posts pub à l'angle de Newman Street et Eastcastle Street dans le quartier Fitzrovia. La traduction est assurée par Dominique Leclercq et Caroline Viau.



Devant le Blue Posts

Dans un premier temps, nous voyons le lieu où se trouvait « La Marmite ». Proche du Blue Posts, dans le passage Newman, « La Marmite » était située au premier étage d'un bâtiment misérable, accessible uniquement par une échelle extérieure. Mais ici, tout réfugié qui pouvait prouver avoir combattu pour la Commune de Paris pouvait obtenir un repas pour deux pence.

Lors du déjeuner de pub anglais au Blue Posts, l'intéressante présentation historique de Laura Forster nous prépare au parcours sur les traces des communards dans Fitzrovia.

Le Blue Posts Pub existe depuis 1762, l'époque à laquelle s'est développé le quartier Fitzrovia. Au milieu du 19^e siècle, ce quartier était le cœur incandescent de la vie radicale et socialiste de la Londres victorienne. Les pubs du quartier offraient un refuge et une nourriture

indispensables à une foule hétéroclite de réfugiés politiques continentaux, mais aussi de radicaux britanniques. En 1871, le Blue Posts devient un lieu de rassemblement important pour les communards exilés. La salle est régulièrement utilisée par la plus grande et la plus fréquentée des sociétés de communards, « la Société des Réfugiés de la Commune à Londres », qui offre une aide pratique, permet le développement d'une camaraderie et d'une solidarité politique à tous ceux qui ont combattu pour la Commune.

Dans l'après-midi, le parcours nous mène du côté de Charlotte

L'historienne Laura Foster en action



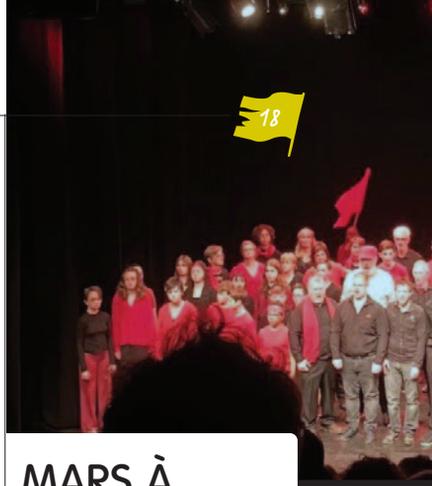
Street, où se trouvait « Le Bel Épicier », lieu d'accueil des communards cherchant un logement et du travail. Un autre repaire politique informel se trouve au restaurant populaire d'Elizabeth Audinet, toujours dans Charlotte Street. Nous faisons ainsi le tour des lieux de rencontres et de réunions : Cleveland Hall, au sud de Fitzroy square, le Deutscher Club sur Foley Street, sans oublier les tavernes, comme le Spread Eagle Pub sur Mortimer Street, autre lieu de réunion de la Société des Réfugiés de la Commune à Londres. Nous suivons, avec notre guide Laura, les communards dans Fitzrovia, et notamment Louise Michel, qui a vécu au 59 Charlotte Street. C'est en 1890 que Louise Michel ouvre l'École internationale anarchiste pour les enfants de réfugiés politiques.

Prenant le chemin du retour, nous traversons le quartier Bloomsbury, en passant devant le British Museum, et à côté du pub fréquenté par Karl Marx, Laura nous fait revivre ce lieu de mémoire tellement important pour l'histoire des réfugiés politiques à Londres au 19^e siècle.

Le groupe se dirige ensuite vers la gare de St Pancras pour prendre l'Eurostar de 20h00. Ce fut un parcours passionnant.

 **MARC LAGANA**

Un récit plus complet de ce voyage est présenté sur notre site.



MARS À DIEPPE AVEC LOUISE L'INSOUMISE

Amitié, Ardeur
Beauté, Bourg-Achard, Bravo,
Barricade
Chanteurs, Comédiens,
Choristes
Commune, Canons
Détermination, Déportation
Enthousiasme, École,
Engagement
Espoir, Émotion
Ferveur, Fraternité, Fédérés
Générosité, Guerre
Héroïsme
Internationale
Jeunesse
Louise
Michel
Nouvelle-Calédonie
Oubli
Pottier, Poème, Prison
Résistance, Rouge,
République
Semaine sanglante
Tribunal
Union, Universalisme
Vigilance, Victoire,
Vive la Commune!



C'était juste un spectacle magnifique, un bonheur pur, offert par des élèves des classes CHAM* du collège de Bourg-Achard, un Chœur Couleur, un prof de musique, une metteuse

en scène. C'était juste un après-midi enchanté, en 2024, à Dieppe, à la Maison Jacques Prévert, deux jours avant le 18 Mars...

Encore merci et bravo : à Franck Pénitzka, à Marie Maucorps et aux Compagnons butineurs, aux élèves des classes CHAM du Collège Simone Veil de Bourg-Achard, aux choristes du Chœur Couleur, à la Maison Prévert qui nous a accueillis et exposé « Les femmes de la Commune de Paris 1871 », à Françoise Bazire pour sa confé-

rence du vendredi soir « Femmes de la Commune », à tous les membres du comité qui ont fait les courses et cuisiné tout le samedi, plein, plein de douces salées et sucrées pour restaurer les 40 élèves, les 30 choristes et les spectateurs prolongeant le plaisir d'être ensemble, d'échanger et de sourire.

Et... Bienvenue aux 6 nouveaux adhérents de ce week-end printanier pour chanter encore que « la Commune n'est pas morte ».

✶ NELLY BAULT

(*) Classes à Horaires Aménagés Musique

HOMMAGE À BÉATRIX EXCOFFON

Organisée à l'initiative des Amis de l'Humanité-Manche et en coordination avec le Comité Manchois des Amies et Amis de la Commune de Paris, la cérémonie de dévoilement de la plaque en hommage à Julia Béatrix Euvrie, épouse Excoffon, communarde et compagne de lutte de Louise Michel, s'est tenue le mardi 21 mai dernier à 17 heures rue de L'Union à Cherbourg. De nombreux participants s'y pressaient auprès de sa maison natale afin d'écouter les différentes interventions.

C'est Catherine Gentile, adjointe au maire chargée du patrimoine et

de la culture à la municipalité de Cherbourg, qui est intervenue en premier lieu, suivie de Sophie Corpel des Amis de l'Humanité-Manche, toutes deux insistant sur l'important, quoique trop souvent méconnu, rôle des femmes durant la Commune.

Jean-Pierre Dharne, président du Comité Manchois a ensuite pris la parole en soulignant notamment l'apport des provinces lors de l'insurrection parisienne, à l'instar des 357 manchoises et manchois y ayant participé activement, et que nous avons contribué à faire connaître via la bro-

chure publiée par notre comité.

Karine Euvrie, descendante de Julia Béatrix a remercié l'ensemble des protagonistes et dit sa fierté de voir reconnue publiquement son aïeule.

Enfin, il a été procédé au dévoilement de la plaque sur le mur de la maison natale de Julia Béatrix Euvrie Excoffon, sous les applaudissements nourris de l'assistance. Cette cérémonie très réussie, fruit d'un long travail collectif, s'est achevée sous un ciel clémente par la reprise en chœur du *Temps des Cerises*.

✶ JEAN-PIERRE DHARNE





LIBERTÉ DE LA PRESSE UN COMBAT INACHEVÉ

Dès le 20 mars 1871, la Commune rappelait les principes du droit fondamental « d'informer et d'être informé », principes sur lesquels repose en partie la loi de 1881, toujours en vigueur. Cette liberté de la presse, choisie comme thème par l'association des Amis et Amies de la Commune de Paris 1871 pour 2024, reste malmenée, ici et ailleurs. L'association ne pouvait que s'associer à la « Journée mondiale de la liberté de la presse », le 3 mai 2024, en organisant sur la place de la République à Paris, avec les syndicats de journalistes et de la presse indépendante, un rassemblement pour rappeler que rien n'est jamais acquis.

Sous un soleil bienvenu, après une distribution « à la criée » et en musique, des Unes des journaux de la Commune, devant une audience nombreuse et renouvelée, Jean-Louis Robert, historien et président d'honneur de l'association des Amies et Amis revient sur l'abondance de titres éclusés durant les 72 jours de la révolution. Dominique Pradalié, présidente de la Fédération internationale des journalistes, alerte sur *cette guerre contre le journalisme et les journalistes partout dans le monde*, avant de saluer *l'actualité de la Commune de Paris, tellement pertinente, qu'on ne peut qu'être ébloui par son côté visionnaire*. Emmanuel Vire du SNJ-CGT insiste sur *cette presse au cœur de l'histoire de la Commune, dans son irruption même avec l'interdiction de six journaux, neuf jours avant le 18*

mars. Une presse alors fracturée, comme aujourd'hui alors que les médias sont concentrés aux mains de quelques milliardaires. Tandis que pour Vincent Lanier du SNJ, *en France, en 2024, il reste beaucoup à faire pour garantir réellement la liberté de la presse et un de ses piliers, la protection du secret des sources*. Lénaïg Bredoux, directrice éditoriale de *Mediapart*, site membre du Syndicat de la presse indépendante, constate à son tour que *les débats de l'époque sont toujours actuels dans le contexte étouffant où nous sommes plongés*. Enfin, Gary Libot, du *Chiffon*, titre en résonance avec les journaux de la Commune, et membre du Syndicat de la presse pas pareille, souhaite, pour faire barrage à la « bollorisation médiatique », réhabiliter le format papier face à l'illusion numérique.

La lecture d'articles, par la troupe de théâtre de l'association, donne à entendre la condamnation de toute interdiction de journaux, y compris par la Commune, comme dans *La Sociale* du 24 avril 1871 sous la plume de la journaliste André Léo : *À mon avis, abdiquer les principes qui constituent la force et toute la raison d'être de la démocratie, c'est abdiquer sa mission. Qu'on attaque en justice le mensonge et la calomnie ; mais que la liberté de pensée soit inviolable*.

Le rassemblement du 3 mai 2024 est à revoir sur la chaîne youtube de l'association des Amies et Amis. Les textes des interventions citées sont à retrouver sur le site.

HOMMAGE À LA COMMUNE RUE DE LA FONTAINE-AU-ROI (PARIS 11^E)

Le vendredi 24 mai 2024, comme chaque année depuis 1991, s'est tenue la commémoration de la « barricade du Temps des Cerises », rue de la Fontaine-au-Roi, dans le 11^e. Rappelons qu'en 1885, lors d'une réédition de ses chansons, Jean Baptiste Clément avait dédié *Le Temps des Cerises* « à la vaillante citoyenne Louise, l'ambulancière de la rue de la Fontaine-au-Roi, le dimanche 28 mai 1871 ».

Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'appel des sections socialiste et communiste du 11 et des Amies et Amis de la Commune. Comme l'année dernière, une délégation des Amis belges, avec leur drapeau, était présente.

Tour à tour, Marianne Feltrin, au nom des Amies et Amis de la Commune, puis Béatrice Durand, au nom du PCF 11, Ahlem Girard et Jérôme Meyer, co-secrétaires du PS 11, enfin François Vauglin, maire du 11^e, évoquèrent le combat des communards pour une République sociale et démocratique.

On chanta ensuite *Le Temps des Cerises* et *L'Internationale*, puis on s'en alla au bistrot du coin partager un communard...

✚ MICHEL PUZELAT



LA FERTÉ-ALAIS (91) HOMMAGE À MAXIME LISBONNE

Ce dimanche 26 mai, une dizaine de personnes se sont retrouvées à 10h au cimetière ancien de La-Ferté-Alais pour célébrer la mémoire de Maxime Lisbonne devant la tombe de cette figure héroïque de la Commune.

Marianne Feltrin a fait une courte prise de parole pour les Amies et Amis de La Commune de Paris 1871 pour évoquer le rôle joué par Maxime Lisbonne pendant la Commune puis sa déportation mais aussi, en raison de l'actualité, la situation en Nouvelle-Calédonie. Elle a ensuite déposé, comme de coutume, une gerbe sur la tombe de ce fier communard que notre ami Marcel Cerf avait si justement nommé le D'Artagnan de la Commune.

Françoise Rousseau, présidente de la Libre Pensée 91, a rappelé l'histoire coloniale de la Kanaky et mis en lumière les événements qui la secouent en ce moment. Elle est aussi revenue sur l'attitude des communards déportés qui n'ont, hélas, pas tous eu la bienveillance de Louise Michel et Maxime Lisbonne envers les Kanak.

2025 marquera les 120 ans de la mort de Maxime Lisbonne (25 mai 1905). Nous espérons pouvoir faire à cette occasion un hommage plus conséquent.

✚ MARIANNE FELTRIN



FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE 2024

Les Amies et Amis de la Commune 1871 étaient, comme à l'habitude, présents à ce rendez-vous militant du week-end de Pentecôte. Notre petit stand a vu une belle fréquentation malgré une météo capricieuse. Meilleure vente cette année : *Les inconnus de la Commune*, notre dernier ouvrage. Un public jeune qui découvrait souvent l'existence de notre association. L'occasion aussi d'annoncer la Montée au Mur du samedi 25 mai et d'échanger avec les habitués. La Commune de Paris reste une référence incontournable à la fête de LO, et un des moments de notre histoire sur lequel s'accordent toutes les « sensibilités » présentes à la Cité Politique. Merci beaucoup aux amies et amis qui se sont relayés pour transporter le matériel et tenir le stand. Rendez-vous est pris pour 2025 ! 



LE LOUISE MICHEL AU SECOURS DES MIGRANTS EN MÉDITERRANÉE

Reconnaisable avec sa livrée rose, l'ex-vedette des douanes françaises *Le Suroît* est devenu le navire humanitaire *Louise Michel*. Ce projet, développé dans un certain secret, a été financé par le célèbre « street artist » britannique Banksy. Cette vedette de 30,8m par 5,8m, construite en 1988 au chantier naval de l'Estérel à Cannes, a été réformée en 2016. Remise à France Domaine et vendue, la vedette a été reconvertie en navire grâce à ses qualités. Capable d'atteindre 27 nœuds, le *Louise Michel* a l'avantage de pouvoir parvenir rapidement sur la zone d'un naufrage quand il a été signalé.

Le *Louise Michel* effectue sa première mission au large de la Libye en août 2020, sous pavillon allemand et sous le commandement de la capitaine, biologiste et militante antifasciste Pia Klemp (ancienne capitaine du *Sea-watch 3*). Elle est armée avec une équipe internationale d'une dizaine de marins, professionnels de la mer et du sauvetage. La structure ne fonctionne qu'avec des fonds privés et ne dépend d'aucune organisation, quelle qu'elle soit.

Le *Louise Michel*, désormais immatriculé à Berlin, a participé depuis à de nombreuses opérations de sauvetage en Méditerranée. Le navire travaille de concert avec le navire humanitaire *Sea-Watch 4*. Sea-Watch est une ONG allemande qui participe au sauvetage des migrants en détresse en Méditerranée, en particulier en affrétant des navires à cet effet.

En avril 2023, le navire a été immobilisé par les autorités italiennes sur l'île de Lampedusa en raison d'un durcissement de la législation par le gouvernement de Giorgia Meloni, en fait pour avoir secouru trop de migrants. En effet, le gouvernement italien a pris un décret obligeant les navires humanitaires à effectuer un seul sauvetage à la fois, ce qui limite les secours et augmente la misère des migrants en augmentant les décès en mer. Or, le *Louise Michel* a parfois dû réaliser plusieurs opérations simultanément pour sauver le maximum de migrants.

En outre, les autorités italiennes manipulent et abusent de procédures maritimes légitimes, a déclaré Ellen van der Velden, responsable MSF (Médecins sans frontières) pour les opérations de recherche et de secours : *Quand un navire de sauvetage entre dans un port italien, il est soumis à une inspection longue et zélée jusqu'à ce que des irrégularités insignifiantes soient découvertes, pour empêcher le navire de sortir du port de Palerme.*

Souhaitons une longue carrière au Louise Michel.

▣ RÉMY SCHERER

ÉRIC FOUGERON NOUS A QUITTÉS

Cher Éric, tu avais adhéré en 2005, mais c'est depuis deux ans que tu étais à la retraite que tu as participé activement à la vie de l'association.

Toujours souriant, toujours disponible, c'était un vrai bonheur de te voir à l'association : ta présence à la bibliothèque, les mises sous plis que tu animais gaiement, le transport du courrier jusqu'à la Poste. Rien ne te rebutait.

Notre chagrin est immense mais nous ne voulons conserver que

les moments joyeux que nous avons passés avec toi, nous pensons que c'est ce que tu aurais souhaité.

Merci Éric pour tout ce que tu nous as apporté.

▣ PASCAL BAUMER
ET FRANÇOISE BAZIRE



NOTRE AMIE RACHIDA NOUS A QUITTÉS

Rachida fut la secrétaire administrative de l'association d'avril

2012 à avril 2017. Nombreux sont celles et ceux qui, je pense, s'en souviennent.

Nous nous sommes toujours bien entendues toutes les deux, formions une bonne équipe, faisons un travail efficace. Nous avions chacune un caractère bien trempé mais nous savions pouvoir compter l'une sur l'autre. Notre grande divergence portait sur l'aération de notre local. L'une très frileuse et l'autre ayant toujours trop chaud, le choix était parfois difficile.

Puis vint l'heure de la retraite pour Rachida. Ensemble nous avons recherché une nouvelle secrétaire et ce ne fut pas facile.

Au début notre amie passait

notre voir de temps en temps et c'était un plaisir. Puis la famille a décidé de quitter Paris. Nous avons maintenu des liens par message, par téléphone.

Puis nous n'avions plus de nouvelles, et pourtant nous avions longuement cherché à en avoir. En fait Rachida était gravement malade, elle ne voulait pas montrer sa souffrance.

Jean-Claude, son mari, est venu nous annoncer son décès. Nous avons pu l'accompagner avec toute sa famille.

Merci Rachida pour tout ce que tu as fait pour l'association, nous ne gardons de toi que des heureux moments. ▣ FB



L'idée Commune au présent

Notre association insiste dans ses éditos avec juste raison sur l'actualité et la modernité de la Commune. Pour justifier cette vision, il est nécessaire maintenant d'en décliner les nouvelles formes, toutes porteuses de cette société nouvelle revendiquée par les communards et communardes d'hier et d'aujourd'hui. En voici une des plus pertinentes.

L'EXPÉRIENCE DÉMOCRATIQUE DU ROJAVA DEUXIÈME PARTIE

UN REGARD PARTICULIER SUR LE PRINCIPE DE DÉMOCRATIE DIRECTE

La Charte du Rojava, qui reprend dans les grandes lignes mais de manière moins radicale celle des organisations civiles, nous donne des éléments de compréhension. Les textes font des communes et des conseils de la société libre les structures fondamentales pour créer une société politique et démocratique amenant coexistence et égalité. Le *divan* (conseil) de la commune a une co-présidence respectant la parité. Dans toutes les réunions des conseils de la société libre et des communes, ouvertes à tout citoyen de plus de seize ans, et qui ont lieu chaque semaine, les décisions sont publiques et prises à la majorité absolue. Les communes constituent des commissions concernées par toutes les questions sociales, et leurs comités administratifs qui peuvent être dissous, gèrent et coordonnent le travail dans les six domaines de compétences.

Pour les questions de niveau supérieur, un système fédératif de délégation assure les remontées ; par leurs délégués, les communes se fédèrent en districts et villes, les districts en cantons ; enfin la représentation se fait au niveau des instances fédérales.

L'application de ces principes est bien sûr très dépendante de la situation d'oppression d'autant plus que les Kurdes, en combattant l'État islamique,

ont récupéré des territoires essentiellement arabes. Le Contrat social qui a succédé à la Charte du Rojava n'est pas obligatoire dans ces territoires et une démarche pragmatique s'adaptant aux multiples différences, est souvent privilégiée. Surtout, l'enchevêtrement des structures entre celles de la Fédération et celles du mouvement populaire ne facilite pas la permanence de la démocratie directe.

Les droits et libertés : l'exemple pour la femme kurde au cœur du projet et en miroir des femmes de la Commune.

L'égalité complète des peuples et ethnies est affirmée. Toutes les libertés sont reconnues, celle de liberté de conscience l'étant avec la séparation actée ; les religions font partie de la société sans être nommées. La pratique démopédique choisie alliant instruction et éducation entend libérer les esprits, respecter chaque identité, les langues kurde, arabe, syriaque étant enseignées au sein des écoles et universités. La protection sociale est prise en charge par la Fédération, les centres médicaux sont gratuits

Au cœur du projet du Rojava se trouve la femme kurde qui, pour Öcalan, est l'agent social de transformation de la société. L'article 11 du Contrat social stipule : La Fédération interdit la transformation de la femme en objet. Présentes en armes dès

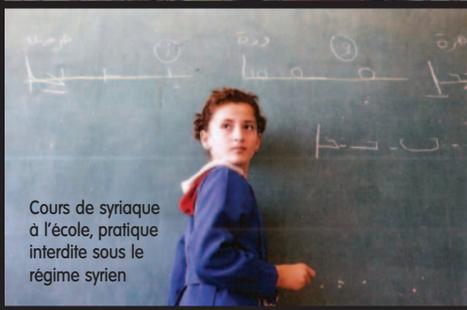
Fête de Newroz, nouvel an kurde



Femmes kurdes combattantes



Cours de syriaque à l'école, pratique interdite sous le régime syrien



leurs luttes, afin de réinterpréter cette histoire avec leur propre vécu, les hommes devant changer leur mentalité : la libération des femmes est le paradigme structurant la société. Depuis 2000, le mouvement des femmes diffuse ainsi les savoirs féministes et anticolonialistes, créant en 2011 le premier comité de jinéologie. Dans la continuité, des académies de jinéologie voient le jour dans toutes les grandes villes avec une faculté au Rojava : centres d'analyse, de parole afin « de savoir pour vivre libre ». Les femmes kurdes s'appuient sur des structures non mixtes dans le cadre d'un séparatisme affirmé sans se couper du mouvement populaire : elles ont un regard critique sur le féminisme occidental. Un système d'autodéfense est fondé sur des conseils féminins de justice qui interviennent dans les violences faites et les mariages forcés. Cependant cette émancipation se heurte encore aux coutumes et à la diversité des situations.

Le parallèle entre femmes kurdes et femmes de la Commune est donc saisissant. Leur comparaison entre affirmation de citoyenneté, droits civils, droits politiques, droits sociaux, droits aux savoirs, révolution par les arts et libertés montrent nombre de ressemblances et de dissemblances résultant de l'époque et des circonstances. L'image qu'elles renvoient est bien identique : l'engagement, le courage, les convictions et la fierté d'être actrices de leur émancipation. Et surtout à travers l'expérience démocratique du Rojava, le mouvement des femmes kurdes construit aujourd'hui les nouvelles formes évolutives de l'idée Commune pour ce qui est de la transformation des rapports de genre et de la place première des femmes en quête d'identité.

L'histoire des Femmes est celle de l'humanité, a écrit en 1869 André Léo. De la Commune de Paris 1871 au Rojava syrien, toutes ont contribué ou contribuent à le démontrer.

les premiers combats contre l'agresseur turc en 1990, les femmes ont obtenu que tous leurs droits spécifiques soient constitutionnalisés dans la Charte avec égalité politique, civile, sociale, ce qui, dans le Moyen-Orient, est une avancée incroyable. La parité est systématique dans toutes les structures.

La lutte contre le patriarcat et l'oppression des hommes repose sur la jinéologie ou « science des femmes », aboutissement d'une longue histoire de

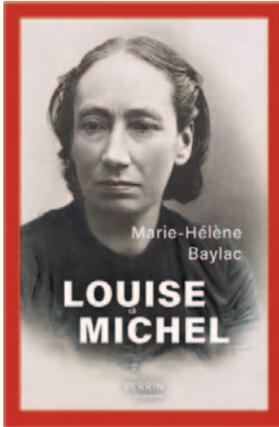


BIOGRAPHIE DE LOUISE MICHEL

La biographie de Louise Michel par Marie-Hélène Baylac fera date. C'est une des meilleures qu'il nous ait été donné de lire. L'autrice est une historienne, grande connaisseuse du XIX^e siècle et surtout très expérimentée dans la transmission des savoirs à un large public.

Dans cette biographie non romancée, Marie-Hélène Baylac a su trier et articuler les abondantes sources de connaissances — Mémoires, correspondances, archives, articles de presse, témoignages de contemporains dont certains inédits* — sans que jamais le récit ne soit ennuyeux. Nous suivons Louise Michel, comme à travers l'œil d'une caméra, depuis son enfance en Haute-Marne où elle naquit en 1830 jusqu'à sa dernière tournée de conférences en Algérie, avant sa mort en 1905 à Marseille. Le point de vue est non militant, le traitement des grandes périodes de sa vie — jeunesse, enseignement, Commune, déportation, anarchisme — est équilibré, ce qui n'est pas courant et ajoute à la qualité historique. Signe d'une grande maîtrise, la présence de la biographe est discrète, guidant notre lecture par de courtes analyses et mises en perspective qui donnent toute sa cohérence à l'inépuisable activité de la Grande citoyenne.

Les citations, systématiquement référencées, sont judicieusement incluses dans le récit et ne perturbent ni ne hachent la lecture.



Quelques poèmes ou pensées de Louise Michel, disséminés dans l'ouvrage, mettent en évidence la cohérence de sa vie et de son œuvre.

La forme de narration choisie par Marie-Hélène Baylac et la qualité de son style donnent l'impression d'un récit épique qui sied parfaitement à la vie et à la personnalité hors normes de notre héroïne. En refermant cette biographie, le lecteur comprendra les raisons de la grande popularité qu'elle connut de son vivant, et sa postérité qui perdure jusqu'à nos jours.

PHILIPPE MANGION

(*) Dont le *cahier Laujorrais*, témoi-

gnage d'un contemporain de sa jeunesse en Haute-Marne, conservé par l'Association Louise Michel de Vroncourt qui, sous l'impulsion de sa présidente Claudine Bourcelot, fait vivre la mémoire de l'héroïne dans son village natal.

Louise Michel, Marie-Hélène Baylac, Éditions Perrin, 2024

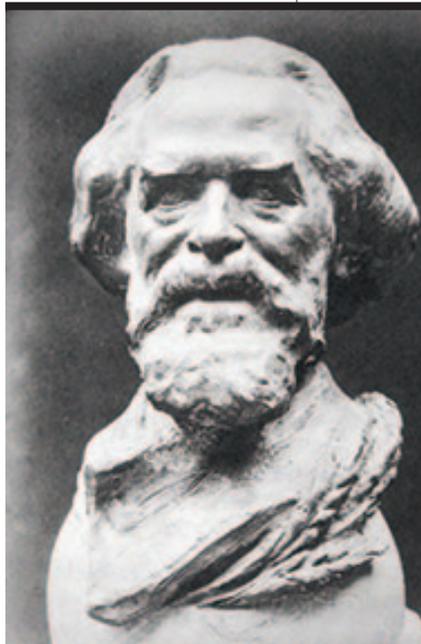
TOUT SUR ÉMILE DERRÉ

On connaît le sculpteur Émile Derré pour sa célèbre *Colonne des baisers* avec son chapiteau représentant Louise Michel embrassant Élisée Reclus sur une face et Auguste Blanqui sur une autre.

Présentée au Salon de 1899 en plâtre, l'État lui passe commande, pour le jardin du Luxembourg de sa réalisation en pierre.

Mitterrand fit reléguer la colonne en 1982 dans les jardins de la manufacture des Gobelins. Elle se trouve actuellement sur la place au centre de Roubaix, entre la mairie et la cathédrale.

Le livre de Thierry Guilabert consacré à Émile Derré nous en apprend plus sur ce sculpteur qui avait quatre ans au moment de la Commune de Paris et a grandi au contact d'anciens communards. Il a sculpté, entre autres, un buste expressif d'Élisée Reclus, décédé un an auparavant, et qui sera



Buste d'Élisée Reclus. Sculpture d'Émile Derré, 1906

présenté en 1906 au Salon. On y découvre des lettres du sculpteur remerciant Nadar des profils grandeur nature qu'il a bien voulu lui prêter en vue de la réalisation du buste. Il assure la diffusion de son œuvre en faisant imprimer des cartes postales. En retour, Nadar fait le portrait de l'artiste qui apparaît, tendu et sérieux, regardant l'objectif les mains croisées.



Sa dernière sculpture intitulée *Réconciliation, tu ne tueras plus !* paraît le 3 mai 1924 en première page de *L'Humanité* sous le titre *l'ouverture du Salon, l'art au service de l'Impérialisme : le refus du groupe « Réconciliation » du sculpteur Émile Derré*. L'œuvre, ouvertement pacifiste, représente le baiser de paix entre deux soldats nus, l'un français, l'autre allemand en une sorte de pieta

laïque. Émile Derré a eu une carrière chaotique et son groupe ne sera sur aucune place d'aucune commune de France et de Navarre. Il reste à voir le monument à *Louise Michel institutrice*, dans le jardin de l'hôtel de ville de Levallois et, square Louise Michel à Montmartre, une « fontaine gauloise » où une jeune mère entourée de fleurs des champs, soutient un bébé qui pisse dans une vasque de pierre. Ce qui ne pose aucun problème politique.

■ EUGÉNIE DUBREUIL

Thierry Guilabert, *Tu ne tueras plus ! Émile Derré, anarchiste, pacifiste, sculpteur*, Editions Libertaines, 2021

« DANS LA TENDRESSE DU PRINTEMPS... »

Un format original, à l'italienne pour ce petit livre, *Vers Vermersch*, publié par Thomas Dunoyer de Segonzac chez Rotolux Press. Le titre aussi nous interpelle. Eugène Vermersch était une personnalité active de la Commune, un journaliste à la plume alerte dans *Le Cri du peuple* de Vallès et surtout *Le Père Duchêne* où il aspire à retrouver le ton du journal éponyme de la Révolution française. Il est oublié.

L'originalité ne se réduit pas au format mais aussi à la nécessité de couper les pages pour les lire,

ce geste qui ajoute à la découverte du texte. Un portrait d'Eugène Vermersch au fil des pages, une photo découpée, du front au cou. Apprécions l'originalité dans la typographie, un travail d'artiste.

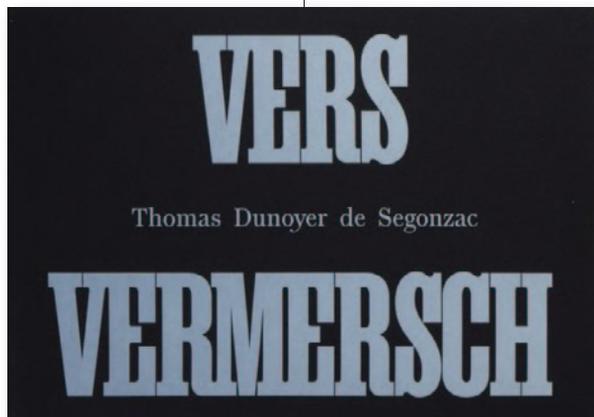
« *Paris flambe à travers la nuit farouche et noire...* »

Eugène Vermersch n'était pas qu'un polémiste talentueux mais aussi un poète qui publia *Les Incendiaires* (1871). Thomas Dunoyer de Segonzac nous en propose l'intégrale. La force des mots, l'énergie des témoins, vous retrouvez l'intensité des propos de Jules Vallès, de Louise Michel, d'Arthur Rimbaud.

C'est la révolution, un nouveau monde est en marche, c'est le début de la Commune de Paris car il ne faut jamais oublier qu'elle portait l'espoir d'un peuple et ne doit pas se limiter, dans notre esprit, à la sinistre Semaine sanglante. Elle était belle et douce, cette Commune en mars et Eugène Vermersch la traduit par une poésie de la nature, un hymne. Plutôt que de nous livrer une biographie classique, l'auteur interpelle Eugène Vermersch, le fait parler, ressent à sa place, il le cherche. Il joue avec les mots et les sons.

Un monde d'harmonie

Goûtons dans le poème, cette alternance de guerre et d'aspiration à la paix, un monde d'harmonie.



Mais la Semaine sanglante massacre les espoirs, un temps fort. Vous lirez la nuit, les arrestations, les tueries dans la rue, la fatigue sur les dernières barricades. « *Les Fédérés, la Commune, c'est l'armée des épuisés.* » On pense aussi à la Révolution française, pas si loin dans les esprits. Certaines rues et maisons constituent les archives des épisodes révolutionnaires comme la rue de Charenton. Et ce cri des derniers jours face à l'indifférence : « *Un coup de main, citoyens, c'est pour votre liberté que nous allons mourir.* »

Et le titre : *Vers Vermersch*. Un cheminement pour redécouvrir ce communard ou les vers de ce poète ? A vous de lire l'ouvrage.

 FRANCIS PIANI

Thomas Dunoyer de Segonzac, *Vers Vermersch*, Ed. Rotolux Press, 2024



**CD 16 TITRES
IL FAUT VENGER
GERVAISE**

Ce CD est sorti le 29 mai 2021, jour de la montée au Mur. C'est un conte musical, philosophique et... historique. Il est sous-titré *1871, si la Commune de Paris m'était chantée* : « *Et j'ai marché en camarade pour toujours.* » La genèse de ce conte est chaleureuse. Anouk Colombani, l'auteure, a connu un moment sensible de sa vie : la perte de son papa et la naissance de son fils. Elle veut transmettre

l'accent parigot et les expressions paternelles à son fils. Rose Colombani (1920-2016) est dédicataire du livret. C'est la grand-mère. Ses expressions sont là aussi. Elle avait 16 ans pour la montée au Mur en 1936. Le père était réfugié espagnol et elle est restée toute sa vie aux Amis de la Commune. Tous ces personnes de chair et de sang valaient bien d'être mis en conte musical.

Elles ont inspiré des personnages fictionnels, au 23, rue du Faubourg Saint-Denis, dans le 10^e arrondissement, les Mercier. Rosemonde est la grand-mère blanchisseuse, c'est elle qui raconte à sa petite fille Léontine. Léontine (interprétée par Jamila Aznague) débute et termine l'épopée le 9 novembre 1880, pour le retour de Louise Michel. Jacques chante la Garde nationale et la guerre. Gervaise est l'héroïne, cantinière, élue reine des blanchisseuses. Colette, tombée dans la prostitution, garde sa fierté, ses mains pures et veut sa place pour l'espoir. Marie a rencontré Victor Ferruci. Ils veulent un monde meilleur. Sidonie et



Hortense jouent les cantatrices politiques ; Gervaise meurt le 21 mai. Il faut la venger !

Pour la musique, Anouk Colombani a rencontré la chanteuse talentueuse Mymytchell. Elles rassemblent un beau collectif de création. Theus Erri se joint à l'aventure. Deux chorales de Toulouse et de Montreuil s'unissent pour la *chanson des lavandières*. Nous découvrons Dominique Grange en duo avec Mymytchell. Le piano bâtit l'ambiance. Zeta slame Paris. Citons la brillance des interprètes : Léa Noilhan, Monique Turini, Marina Touillez, Clément Veyssières, Gaëlle Amour, Lise Batailler, Naïl el am et Clémence Fourton.

Illustrations dans un style populaire d'Hélène Maurel pour la pochette et le livret, mis en graphisme par Delphine Dumas.

De la belle ouvrage.

■ MICHEL PINLAUT

Il faut venger Gervaise, produit par La rue de la Commune

LA PRESSE DANS LE DICTIONNAIRE DE BERNARD NOËL

Le *Dictionnaire de la Commune* de Bernard Noël est apprécié pour la part belle faite aux journaux de la Commune. Certains existaient déjà avant, d'autres ont été supprimés et ont donc changé de nom, d'autres encore n'ont eu qu'un numéro.

Dans les ouvertures thématiques, Bernard Noël en a choisi pour parler des journaux :

« **communeux** », car il nous indique que ce terme vient du Mot d'ordre du 3 avril 1871

« **feuilles à 2 sous** » qui renvoient à « publications de la rue », répertoriées en son temps aussi par Jean Dautry.

« **information** », « **journaux** ». Il donne dans ce chapitre la liste des journaux (72) créés durant la Commune (sauf ceux antérieurs au 18 mars qui font cependant l'objet d'un article : *Le Figaro*, *la Liberté*, *le Monde*, *le National*, *le Revue des Deux-Mondes*...).

Dans « **littérature** », l'auteur précise que ce sont les journaux qui pensent et vivent au jour le jour la Commune.

« **Photographie** » rappelle les illustrations d'articles.

Dans la préface, il mentionne qu'avec Maud Sissung, il a lu ces journaux et qu'ils font tous l'objet d'un article. Nous pouvons lire 117 notations. Nous savons s'il s'agit d'un hebdo, d'un quotidien ou d'une parution du dimanche, son format, sa pagination avec le nombre de colonnes par page, son prix (entre 5 et 10 c, avec augmentation pour la distribution en Province). Bernard Noël donne souvent le nom des rédacteurs. Il nous renseigne sur l'idéologie de la parution, des sujets traités. La constellation est vaste et

variée : nouvelles de la guerre civile, de l'étranger, des spectacles, des décrets, des choix politiques, moraux, des évolutions idéologiques, des arrêts de publication.

Selon le titre, nous savons si le journal est pro-Thiers, pro-Assemblée nationale, pro-Commune, pro-minorité contre le Comité de salut public, voire pro-royaliste. Bernard Noël, poète, a choisi de nombreuses citations qui constituent une anthologie des idéaux communeux, du sens de la formule ou d'exemples abominables du vocabulaire excessif, injurieux des pro-versaillais. Bien sûr, *La Commune*, *Le Cri du Peuple*, *Le Journal Officiel de la Commune*, *le Mot d'ordre*, *le Père Duchêne*, *la Sociale* et *le Vengeur* tiennent une place importante.

■ MP

TROIS TEXTES D'ÉLISÉE RECLUS

Il s'agit de deux brochures, format 10 x 15, rééditées il y a peu.

L'Anarchie

Avec une préface de François Begaudeau, des notes et une postface de Jérôme Solal, ce texte est post-Commune, puisqu'il date de 1896. Il présente quelques pages sur la vie du géographe. Remarquons une note de l'éditeur (Éditions Mille et Une Nuits) qui explique la politique de leur

concept éditorial : plus de 300 titres, accessibles à tous par le prix (3 €) et ce format de poche. Vous trouverez la liste des libraires, sur toute la France, qui participent à l'opération de diffusion.

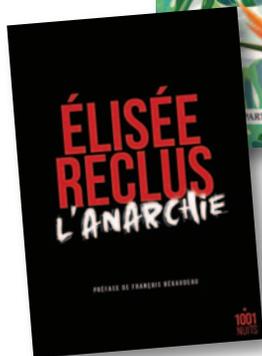
L'homme et la nature

À mon frère le paysan

Un autre ouvrage présente ces deux textes d'Élisée Reclus. Le premier texte est paru dans la *Revue des deux mondes* en novembre 1864. *À mon frère le paysan* date de 1899. La politique éditoriale est identique : petit format populaire, bas prix (6,50 €), volonté de vulgarisation, avec un condensé en quelques pages de la vie d'Élisée Reclus.

JEAN-PIERRE GILBERT
MICHEL PINGLAUT

L'Anarchie, Élisée Reclus, Éditions des 1001 nuits, 2022. *L'homme et la nature, suivi de À mon frère paysan*, Élisée Reclus, Éditions La Part Commune, 2021



LES SIGNATAIRES DE L'APPEL À LA MONTÉE AU MUR DES FÉDÉRÉS 2024

AMI · E · S DE MAURICE RAJFUS
ASSOCIATION LOUISE MICHEL
ASSOCIATION ACTION
CGT POSTAUX PARIS
CGT FAPT
IHS CGT FAPT
IHS CGT
SGLE-CGT SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE
CERISES LA COOPÉRATIVE
CHCEUR SAUVAGE DES BRIGADES LOUISE MICHEL
CHORALE L'UT EN CHCEUR
COMITÉ LÉO LAGRANGE
ÉDITIONS SYLLEPSE
FÉDÉRATION ANARCHISTE - GROUPE COMMUNE DE PARIS
INFO'COM CGT
L'ACER
LA CHORALE POPULAIRE DE PARIS
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
LES CERCLES CONDORCET
LES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS 1871
LE COMITÉ BELGE DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS 1871
FAKIR
FNAF CGT
FNIC CGT
FSU 75
LA FRANCE INSOUMISE
LE MRAP
LE PARDEM
LES CAHIERS D'HISTOIRE
LIBERTALIA
LIBRE PENSÉE PARIS
LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
LES GARIBALDIENS
L'IRELP
NPA
NPA 20^f
NPA PARIS
MOUVEMENT DES JEUNES COMMUNISTES DE FRANCE
MOUVEMENT DES JEUNES COMMUNISTES FÉDÉRATION PARISIENNE
PARTI COMMUNISTE
PARTI COMMUNISTE PARIS
PARTI COMMUNISTE PARIS 20^f
SECTION PARTI COMMUNISTE POSTE PARIS
PARTI SOCIALISTE SECTION PARIS 11^e LÉON BLUM
PCOF
PUBLICO
RÉSISTANCE SOCIALE
RÉVOLUTION-TENDANCE MARXISTE INTERNATIONALE
SYNDICAT UNIFIÉ DU BÂTIMENT RP-CNT
UCL GROUPE DE PARIS NORD-EST
UD CGT 94
UD CGT DE PARIS
UJRE
UL CGT PARIS 13^e
UNION DÉPARTEMENTALE SOLIDAIRES PARIS
UNION RÉGIONALE SOLIDAIRES ÎLE DE FRANCE
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
URIF CGT

Édito : Une boussole pour l'émancipation humaine	• 02
Annonce de la Fête de la Commune 2024	• 03
Histoire	
Journaux communards au bagne de Nouvelle-Calédonie	• 04
Le retour clandestin de fédérés	• 06
Louis Nathaniel Rossel (I)	• 10
Notre association	
L'Assemblée générale	• 14
Nouveau secrétariat général	• 14
Comité Berry : clap de fin au colloque	• 15
La Montée au Mur 2024	• 16
Cérémonie au cimetière Montparnasse	• 17
Le Londres communard	• 17
Mars 2024 à Dieppe	• 18
Hommage à Béatrix Excoffon	• 19
Actualité	
La liberté de la presse	• 20
Hommage rue de la Fontaine-au-roi, Paris 11 ^e	• 21
La Ferté-Alais : Hommage à Maxime Lisbonne	• 21
Fête de Lutte ouvrière 2024	• 22
Le Louise Michel au secours des migrants	• 22
Éric Fougeron nous a quittés	• 23
Notre amie Rachida nous a quittés	• 23
L'idée Commune au présent : l'expérience du Rojava (II)	• 24
Lectures	
Biographie de Louise Michel	• 26
Tout sur Émile Derré	• 27
« Dans la tendresse du printemps »	• 28
Note d'écoute : <i>Il faut venger Gervaise</i>	• 29
La presse dans la Dictionnaire de Bernard Noël	• 30
Trois textes d'Élisée Reclus	• 31

Directrice de la publication : Claudine Rey

Ont participé à ce numéro : Jean Annequin, Nelly Bault, Pascal Baumer, Françoise Bazire, Sylvie Braibant, Christian Carlut, Jean-Pierre Dharne, Marinette Delanné, Eugénie Dubreuil, Jean-Marie Favière, Marianne Feltrin, Robin Gachignard, Jean-Pierre Gilbert, Jean-Louis Guglielmi, Marc Lagana, Éric Lebouteiller, Philippe Mangion, Francis Pian, Michel Pinguet, Michel Puzelat, Aline Raimbault, Joël Ragonneau, Rémy Scherer, Jean-Pierre Theurier.

Coordination : Valérie Martineau, Sabine Monnier · **Graphisme et iconographie :** Alain Frappier · **Impression :** Imprimerie Maugein · **ISSN :** 1142 4524

Le prochain bulletin (100) paraîtra fin novembre 2024. Faire parvenir vos articles avant le 30 septembre 2024.



LES AMIES ET AMIS DE LA

Commune de Paris 1871

46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54

courriel : amis@commune1871.org | site internet : commune1871.org

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

Bibliothèque ouverte aux adhérents le mercredi et chaque premier samedi du mois de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)